



Réseau national de lutte
anti-corruption



N° VERT
80 00 11 22

Appel gratuit avec le fixe
ONATEL, TELMOB et TELECEL

Plateforme : www.veenem.bf

01 BP2056 Ouagadougou 01, Rue Zomsaba, 17.572 - Porte 23, Pissy
Tél.: (226) 25 43 32 83 - Fax : (226) 25 43 32 82
Email : renlac@renlac.com - Site web : www.renlac.com

GENRE ET CORRUPTION AU BURKINA FASO

Rapport Final

Collection REN-LAC ISSN : 0796-5915

Imprimé en juillet 2024

Juin 2024



**GENRE ET CORRUPTION AU
BURKINA FASO**

SOMMAIRE

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	IV
LISTE DES TABLEAUX.....	V
LISTE DES FIGURES	VI
RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	1
1. INTRODUCTION.....	5
2. CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE	7
3. RÉSULTATS.....	16
4. RECOMMANDATIONS.....	64
5. CONCLUSION	70
BIBLIOGRAPHIE	71
ANNEXE.....	74

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AFJ-BF	:	Association des Femmes juristes du Burkina Faso
ARCOP	:	Autorité de Régulation de la Commande publique
ASCE-LC	:	Autorité supérieure de Contrôle d'État et de Lutte contre la Corruption
CAC	:	Comité anti-corruption
CCVC	:	Coalition nationale de lutte contre la Vie chère, la Corruption, la Fraude, l'Impunité et pour les Libertés
CEDEAO	:	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF	:	Cellule nationale de Traitement des Informations financières
CGD	:	Centre pour la Gouvernance démocratique
CNT	:	Conseil national de la Transition
DGTTM	:	Direction générale des Transports terrestres et maritimes
FAO	:	Food and Agriculture Organization
MBDHP	:	Mouvement burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples
OSC	:	Organisation de la Société civile
PNDES	:	Plan national de Développement économique et social
PNG	:	Politique nationale Genre
REN-LAC	:	Réseau national de Lutte anti-corruption
SNG	:	Stratégie nationale Genre
SP/CONAP	:	Secrétariat permanent du Conseil national pour la Promotion du Genre
UNODC	:	United Nations Office on Drugs and Crime

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Proportion (en %) d’individus ayant connaissance de la loi anti-corruption par an et selon le sexe	21
Tableau 2: Proportion (en %) d’individus qui estiment que les pratiques de corruption sont fréquentes voir très fréquentes	26
Tableau 3: Perception de la corruption selon le genre (en %)	26
Tableau 4: Proportion (en %) d’individus ayant vécu au moins une expérience de corruption par an et selon le sexe.....	27
Tableau 5: Proportion (en %) d’individus ayant dénoncé au moins un cas de corruption par an et selon le sexe.....	31
Tableau 6: Proportion d’individus craignant des représailles à la suite d’une dénonciation d’acte de corruption.....	32
Tableau 7: Déterminants de la propension à offrir une rétribution illégale (modèle logistique).....	35
Tableau 8: Nombre de sollicitations et taux de corruption dans le secteur des transports par sexe en 2021	56
Tableau 9: Domaines des affaires et corruption	74
Tableau 10: Listes des acteurs clés enquêtés	75

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Proportion des entreprises qui estiment que la corruption constitue un obstacle pour leur affaire selon le sexe du gérant principal	28
Figure 2: Nombre de sollicitations des services de la police par sexe.....	55
Figure 3: Taux de corruption dans les services de la police par sexe	55

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La corruption a pris une trajectoire inquiétante au Burkina Faso ces dernières années. Selon le rapport 2021 du REN-LAC sur l'état de la corruption, le phénomène n'a fait que croître depuis l'année 2016. C'est au regard de cette situation de corruption galopante que, depuis novembre 2022, le Réseau national de Lutte anti-corruption (REN-LAC) en consortium avec le Mouvement burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP) met en œuvre le Projet *Faso Hôronya* en vue de contribuer à l'amélioration de la gouvernance au Burkina Faso. La mise en œuvre de ce projet nécessite une bonne compréhension des interactions entre la corruption et le genre. D'où la nécessité de la présente étude.

L'objectif de l'étude est d'établir les liens entre genre et corruption au Burkina Faso et de formuler des recommandations permettant une meilleure prise en compte du genre dans les activités de lutte anti-corruption. Afin d'atteindre cet objectif, une démarche méthodologique combinant des approches quantitatives et qualitatives a été adoptée. Ainsi, des données qualitatives ont été collectées auprès de 76 acteurs dont 40 usagers (20 hommes, 20 femmes), 20 agents publics (10 hommes, 10 femmes) et 16 personnes ressources. Des données quantitatives secondaires provenant des différents sondages du REN-LAC, des enquêtes Afrobaromètre et d'« *enterprise survey* » de la Banque mondiale ont été également exploitées.

De l'analyse de ces données et de la revue documentaire, les principaux résultats se dégagent comme suit :

- le genre n'est pas suffisamment pris en compte dans les politiques, les actions et les activités de lutte contre la corruption même si des efforts sont faits;
- le genre a une influence sur la corruption dans la mesure où les hommes sont plus enclins que les femmes à être impliqués dans les actes de corruption;

- les femmes semblent plus touchées par la corruption surtout sexuelle. Cette situation devrait les amener à être mieux engagées dans la lutte contre la corruption, mais tel n'est pas le cas dans la pratique;
- la corruption réduit la part des ressources dédiées aux actions de développement et exacerbe les inégalités sociales;
- la corruption constitue un véritable frein à la promotion socio-politique et professionnelle des femmes;
- l'impact différencié de la corruption se manifeste aussi par la corruption sexuelle. Dans ce cas, ce sont des faveurs sexuelles qui sont offertes ou demandées en échange d'un service;
- les données de l'Afrobaromètre indiquent que plus de la moitié des citoyens sondés ont déclaré avoir eu recours à un service public de santé au cours de l'année. 60% des femmes et 63% des hommes ont sollicité un service de santé en 2015. En 2022, cette proportion est de 67,4% pour les hommes et les femmes;
- les pesanteurs socio-culturelles, la faible proportion des femmes dans les sphères de décisions, la faible intégration de la corruption dans la lutte pour la défense des droits des femmes et le statut de la femme dans la société africaine sont entre autres les principaux facteurs limitant l'engagement de la femme dans la lutte contre la corruption;
- etc.

Ces résultats appellent des recommandations dont les principales sont :

- faire un diagnostic genre des politiques, stratégies et instruments de lutte contre la corruption;
- faire un diagnostic genre de la loi anti-corruption afin de proposer des actions pertinentes qui prennent en compte le genre .

- intégrer davantage le genre dans la conception et la mise en œuvre des activités de lutte contre la corruption;
- renforcer les capacités des OSC en matière de genre et lutte contre la corruption
- élaborer et mettre en œuvre des politiques anti-corruption dans le cadre des appuis aux acteurs étatiques et non étatiques;
- soutenir les initiatives et les organisations de lutte contre la corruption qui prennent spécifiquement en compte le genre.

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification

La corruption est un phénomène mondial qui touche tous les secteurs de développement de tous les pays. Au regard de l'ampleur du phénomène et ses effets néfastes, il retient l'attention des décideurs, des chercheurs et des organisations de la société civile du fait de ses conséquences désastreuses sur le développement des nations. Au Burkina Faso, après avoir enregistré une baisse entre 2014 et 2016 à la suite de l'insurrection populaire, la corruption a pris une tournure inquiétante ces dernières années. Selon le rapport 2021 du REN-LAC sur l'état de la corruption, le phénomène n'a fait que croître depuis l'année 2016. Cet état de fait est reflété par l'augmentation sans cesse de la proportion de citoyens qui estime que la corruption augmente dans le pays. En effet, cette proportion est passée de 10,1 % en 2016 à plus de 52 % en 2021. Les expériences de corruption rapportées par les citoyens lors de leurs fréquentations des services publics corroborent cette situation. Les rapports de *Transparency International* indiquent également que le niveau de la corruption dans le pays reste élevé dans la mesure où celui-ci n'a jamais obtenu la moyenne de notation de l'état de la gouvernance (42/100 en 2021 et 2022).

C'est au regard de cette situation de corruption galopante que, depuis novembre 2022, le Réseau national de Lutte anti-corruption (REN-LAC) en consortium avec le Mouvement burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP) met en œuvre le Projet *Faso Hôronya* en vue de contribuer à l'amélioration de la gouvernance au Burkina Faso.

Les différents rapports sur l'état de la corruption au Burkina Faso (REN-LAC 2017-2021) indiquent qu'il existe une différence selon le genre, tant dans la perception que dans les expériences de corruption. Cependant, cela ne suffit pas pour conclure que les femmes sont moins

corrompues que les hommes et vice versa. D'où la nécessité de mener une étude spécifique pour avoir une meilleure compréhension des interactions entre la corruption et le genre.

1.2 Objectifs et résultats attendus

L'objectif général de cette étude est d'établir les liens entre genre et corruption au Burkina Faso et de formuler des recommandations permettant une meilleure prise en compte du genre dans les activités de lutte anti-corruption.

De façon spécifique l'étude vise à :

- faire un état des lieux de la prise en compte du genre dans les politiques et activités de lutte anti-corruption au Burkina Faso;
- faire une analyse approfondie des liens entre le genre et la corruption au Burkina Faso ;
- mesurer les effets de la corruption selon le genre ;
- évaluer les facteurs qui entravent ou encouragent la mobilisation dans la lutte contre la corruption selon le genre ;
- formuler des recommandations permettant une meilleure prise en compte du genre dans la lutte contre la corruption au Burkina Faso.

2. CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

2.1 Cadre théorique

2.1.1 Définition des concepts

- **Genre**

La notion de genre est de plus en plus utilisée dans plusieurs domaines. Les politiques publiques sont élaborées en prenant en compte le genre. Cette manière de procéder est bien connue dans la communauté des praticiens sous le vocable « *approche genre* ». Certaines politiques sont clairement orientées vers la réduction des inégalités entre les genres. Sa compréhension et sa signification ne sont pas toujours univoques selon que l'on se situe dans une perspective historique, sociologique, géographique et culturelle. Il est alors important dans la présente étude d'avoir une proposition de définition du concept. En sciences sociales, il existe une différence entre le sexe et le genre (Miers, 2002). Le sexe marque les différences dans les attributs biologiques entre les hommes et les femmes. Ces attributs, acquis dès la naissance, sont permanents et immuables. Pour ce qui est du genre, il est le résultat d'une construction sociale. « *Les différences de genre sont socialement édifiées et inculquées sur la base de la perception que les diverses sociétés ont des différences physiques et des présupposés de goûts, tendances et capacités des hommes et des femmes¹* ».

Dans certaines sociétés contemporaines, le genre n'est pas défini dans un sens binaire, à savoir les différences dans les rôles sociaux entre homme et femme. En effet, les dernières décennies ont vu l'apparition de certains concepts relatifs au genre comme le « transgenre », l'« agenre », etc.

¹ Voir <https://www.fao.org/3/X2919F/x2919f04.htm>

Selon la politique nationale Genre du Burkina Faso (2005), le genre « *se réfère aux relations sociales entre l'homme et la femme, et aux différences structurelles qui les caractérisent en termes de rôles, de statut et de fonction socialement attribués, et culturellement justifiés, et qui évoluent dans le temps et dans l'espace* ». PNG P22 juillet 2009.

Cette définition a été reconduite dans la Stratégie nationale Genre du Burkina Faso en 2020 qui stipule que « *le genre doit être analysé sous l'angle des inégalités et des disparités entre hommes et femmes en examinant les différentes catégories sociales dans le but d'une plus grande justice sociale et d'un développement équitable* ». SNG 2020-2024 P37. Pour la présente étude, nous adopterons cette dernière définition.

- **Corruption**

Il n'existe pas de définition universellement et unanimement acceptée tant le phénomène est complexe. Néanmoins, certaines définitions font plus ou moins autorité au niveau de la communauté des chercheurs et des praticiens. Cette difficulté conceptuelle tient au fait que la corruption est une évaluation d'un évènement et non sa description (Rose, 2018). Selon Nye (1967) la corruption est un comportement à travers lequel un agent public s'écarte de ses devoirs formels pour des intérêts privés. Pour l'auteur, cela inclut des comportements tels que les pots-de-vin (utilisation d'une récompense pour pervertir le jugement d'une personne en position de confiance), népotisme (octroi de faveurs en raison d'une relation attributive plutôt que du mérite); et les détournements (appropriation illégale de ressources publiques à des fins privées). Pour Olivier de Sardan (1996 : 99), le « complexe de la corruption », inclut tout un ensemble de pratiques illicites, techniquement distinctes de la corruption, mais qui ont toutes en commun avec la corruption d'être associées à des fonctions étatiques, para-étatiques ou bureaucratiques, d'être en contradiction avec l'éthique officielle du « bien public » ou du

« service public », de permettre des formes illégales d'enrichissement, et d'user et d'abuser à cet effet de positions de pouvoir ».

Au-delà des définitions académiques, certaines organisations de la société civile en proposent d'autres. Ainsi, Transparency International définit la corruption comme « le détournement à des fins privées d'un pouvoir confié en délégation² ». Cette définition est beaucoup plus générale, mais à l'image des précédentes, elle ne décline pas explicitement toutes les situations pouvant être qualifiées de corruptrices. Suivant une approche opérationnelle, le REN-LAC adhère à la définition selon laquelle la corruption est « *le fait de promettre ou de donner quelque chose à un agent public ou privé en vue d'obtenir qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de ses fonctions, non sujet à salaire, le fait pour l'agent public ou privé, d'agréer des offres, des promesses, dons, ou de les solliciter aux mêmes fins* ». Au sens large, elle peut être définie comme « *toutes les formes de déviations consistant à abuser des positions publiques ou prérogatives officielles afin d'en tirer un gain personnel* ».

2.1.2 Analyse théorique des liens entre genre et corruption

La problématique du rapport entre la corruption et le genre a été traitée par plusieurs sources (travaux scientifiques, rapports de structures de lutte contre la corruption et d'agences internationales de développement). Selon la Banque mondiale, une croissance du niveau de participation féminine à la vie publique infléchirait la courbe de niveau de corruption gouvernementale (World Bank, 2001). Dans ce sens, les femmes sont considérées comme des *political cleaners*. Dans certains pays du Sud (Inde, Mexique, par exemple), des acteurs institutionnels étatiques et privés soutiennent que l'intégration croissante des femmes dans les services publics se traduirait par une baisse corrélative du niveau de la corruption. D'autres sources montrent que les pays où la représentation

² <https://transparency-france.org/actu/definition-corruption/>

des femmes est majoritaire dans la fonction publique comparativement aux hommes ont les taux de corruption les moins élevés. Un récent rapport de l'United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC) avance: « *with more women in power there was less corruption*³ » (UNODC, 2020: 12). La théorie des rôles sociaux donne une explication des différences de comportement des hommes et des femmes vis-à-vis de la corruption. Cette théorie soutient que le comportement d'un individu dépend largement du rôle que lui confère la société notamment les croyances et les attentes des autres personnes avec lesquelles cet individu interagit socialement et s'identifie psychologiquement. Ainsi, un comportement donné est la conséquence des pressions sociales exercées sur l'individu par les personnes auxquelles il s'identifie.

La théorie des rôles sociaux stipule donc que le comportement d'un agent public est influencé par : (i) la perception qu'a l'individu d'un comportement approprié pour une personne occupant son poste, (ii) la perception qu'a l'individu des attentes des autres à son égard en tant qu'occupant d'un rôle donné, (iii) la perception qu'a l'individu des pressions exercées par son rôle - la crainte de sanctions s'il s'écarte de ces attentes.

Le genre étant une construction sociale qui détermine le rôle social de chaque individu selon son sexe, les attentes de la société vis-à-vis des hommes sont différentes de celles vis-à-vis des femmes. De ce fait, les comportements, les attitudes à l'égard de la corruption sont différentes entre les hommes et les femmes.

Il serait illusoire d'avoir une vision biologique du rapport entre genre et corruption, à savoir que la présence ou la surreprésentation des femmes offre des garanties de bonne gouvernance compte tenu de leur faible inclinaison à la corruption. Elles seraient plus enclines à l'honnêteté et au respect du bien commun (Sung, 2014). Les femmes ne constituant pas une catégorie sociale homogène, elles sont différenciées suivant des

3 Avec plus de femmes au pouvoir, il y a moins de corruption

rapports de classe, de race et d'ethnie (Goetz, 2003).

Selon Jeffrey Coonjohn (2014), coordinateur d'un ouvrage collectif sur le sujet, ces prises de positions ne sont pas soutenues par des preuves empiriques convaincantes comme des données statistiques ou qualitatives. Loin d'être biologiquement et permanemment induite, l'influence du genre sur les rapports différenciés à la corruption est, selon lui, plutôt attribuable à la socialisation, aux différences d'accès aux réseaux et opportunités de corruption tout comme aux connaissances des stratégies et tactiques corruptives. Cette thèse est soutenue par la théorie sociologique du crime de Sutherland et Cressey (1992). La théorie explique le processus par lequel un individu en vient à adopter un comportement criminel. Ses principes fondamentaux reposent sur l'argument selon lequel les opportunités et les réseaux de comportement criminel sont des déterminants essentiels de l'engagement d'un individu dans une action criminelle. En d'autres termes, les personnes qui commettent des délits n'ont pas seulement des interactions fréquentes avec ceux qui tolèrent un tel comportement, mais ont aussi l'occasion de le faire. Ainsi, les individus qui ont un accès plus large à la corruption ou à des opportunités de corruption sont plus susceptibles d'adopter des comportements corrompus que ceux qui n'ont que des opportunités limitées. Cela implique que les agents publics hommes et femmes, qui ont accès à des opportunités de corruption sont susceptibles de s'engager dans des pratiques de corruption plus que ceux qui ont moins d'opportunités de corruption. Sur la base de cette théorie, il est plausible de considérer que lorsque les agents publics, hommes et femmes, sont très exposés à des collègues ou à des supérieurs hiérarchiques qui se livrent à des pratiques corrompues et tolèrent de telles activités, cela est susceptible d'influencer leur attitude à l'égard de la corruption. Par conséquent, le genre ne fera aucune différence dans les actions de lutte contre la corruption dans des environnements caractérisés par des opportunités de corruption très élevées.

À l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, des travaux ethnographiques pionniers (Blundo et Olivier de Sardan, 2001 ; Olivier de Sardan, 1999) montrent que les formes élémentaires et les stratégies de la corruption sont induites par les dysfonctionnements de l'administration dans la production de services publics. Ce qui offre des possibilités de légitimation sociale et économiques à des « arrangements informels ». Oscillant entre la dimension de l'échange et celle de l'extorsion, ces pratiques occasionnent des processus de redistribution des ressources publiques détournées, mais engendrent également des mécanismes d'exclusion dans l'accès à ces ressources (Blundo et Olivier de Sardan, 2001: 8–9).

2.2 Cadre méthodologique

Une démarche méthodologique combinant deux méthodes à savoir une méthode quantitative et une méthode qualitative a été adoptée. La méthode qualitative s'est déclinée en deux composantes que sont la revue documentaire et une collecte et analyse de données qualitatives primaires qui s'est faite à travers des entretiens individuels auprès d'acteurs clés et d'usagers. Quant à la méthode quantitative, elle a consisté en une collecte et une analyse des données quantitatives secondaires.

2.2.1 Cadre de l'étude

La présente étude a couvert l'ensemble du territoire national. La collecte des données auprès des acteurs clés s'est faite dans la mesure du possible *in situ*. Pour des raisons de contraintes budgétaires et d'insécurité dans certaines régions du pays, l'essentiel des entretiens avec les acteurs clés s'est effectué dans la ville de Ouagadougou. Les données secondaires qui ont été utilisées pour les analyses quantitatives ont couvert toutes les régions du pays.

2.2.2 Revue documentaire

La revue documentaire est une des activités les plus importantes qui consiste à réunir toutes les informations utiles pouvant aider à l'analyse du contexte et à une compréhension approfondie des enjeux liés à la corruption et au genre d'une part et d'autre part aux fondements théoriques et empiriques du lien entre les deux concepts.

Dans le cas de la présente étude, cette revue documentaire a débuté par l'exploitation de la littérature scientifique afin de mieux s'approprier toute la théorie relative au sujet de l'étude. En plus de cette documentation scientifique, des travaux déjà réalisés sur la question, des documents techniques ont été mobilisés. Cette revue a permis aussi de collecter des données secondaires et de cibler les acteurs clés et des services pour la réalisation de la collecte des données primaires.

2.2.3 Rencontre de cadrage

La rencontre de cadrage est une des étapes les plus importantes dans toute étude. Dans le cadre de cette étude, elle s'est tenue le 23 juin 2023 au siège du REN-LAC. Cette rencontre a permis aux deux parties que sont l'équipe de travail et le commanditaire d'harmoniser leur compréhension des termes de références et de s'accorder sur des délais de transmission des livrables. Elle a été l'occasion dans un premier temps d'examiner la liste des acteurs clés avec lesquels les entretiens seront effectués et dans un second temps de peaufiner la démarche méthodologique dans sa globalité. Au cours de cette rencontre, le REN-LAC a remis les documents de base ainsi que les lettres d'accréditation à l'équipe de travail.

2.2.4 Collecte et analyse de données qualitatives primaires

La collecte de données qualitatives auprès des acteurs clés s'est faite à travers des entretiens individuels semi-structurés. Compte tenu du contexte sécuritaire et des contraintes budgétaires, la collecte des données s'est limitée essentiellement à Ouagadougou. Ces acteurs clés dont la liste est jointe en annexe ont été sélectionnés sur la base de leur implication dans la lutte contre la corruption et/ou de leur intérêt et expertise sur les problématiques liées au genre. Les acteurs clés sont composés des personnes physiques ou morales. Outre les acteurs clés, des données ont été collectées auprès de certains usagers et agents de trois services (santé, police nationale, Direction générale des Transports terrestres et maritimes – DGTTM) au regard de l'ampleur de la corruption dans lesdits services (rapports REN-LAC) et de leur importance sociale. Au total, 76 acteurs ont été interviewés dont 40 usagers (20 hommes, 20 femmes), 20 agents publics (10 hommes, 10 femmes) et 16 personnes ressources. La collecte des données s'est déroulée du 20 juillet au 28 août 2023.

Les données qualitatives collectées ont été transcrites, traitées et analysées afin de faire ressortir les idées maitresses.

2.2.5 Collecte et analyse de données quantitatives secondaires

L'atteinte de certains objectifs de l'étude a nécessité des analyses statistiques quantitatives. Dans cette optique, des données secondaires notamment celles des différents sondages du REN-LAC, des enquêtes Afrobaromètre et d'« *enterprise survey* » de la Banque mondiale ont été collectées. L'analyse des données secondaires s'est faite à l'aide de logiciels statistiques (Stata et Excel). Des statistiques descriptives et des résultats de régression économétrique ont été présentés sous forme de tableaux.

2.2.6. Considérations d'ordre éthique

Avant d'entamer les interviews sur le terrain, le consentement éclairé des personnes enquêtées a été nécessaire. L'enregistrement des entretiens a été soumis au consentement préalable de l'interviewer. Les questionnaires remplis et les enregistrements d'entretiens sur tablette ou smart phone ont été sécurisés. Les données collectées demeurent confidentielles et ne seront exploitées que dans le cadre de cette étude.

3. RÉSULTATS

3.1 Genre, lutte contre la corruption et politiques publiques au Burkina Faso : vers un changement de paradigme ?

Depuis la publication de l'étude genre et corruption au Burkina Faso par le REN-LAC en 2013, le contexte du Burkina Faso a changé sur tous les plans. Les faits marquants du contexte socio-politique sont :

- l'insurrection populaire de 2014 et tous les bouleversements qui s'en sont suivis;
- l'avènement de l'insécurité qui impose depuis 2016 une guerre dont les victimes se compte par milliers ;
- c'est une décennie (2013-2023) qui a été très éprouvante pour les hommes et les femmes du Burkina Faso.

Les processus engagés au plan national pour faire avancer l'agenda de l'égalité hommes- femmes se sont poursuivis tant bien que mal avec beaucoup de difficultés. La trame des rapports hommes-femmes n'a pas fondamentalement changé et en l'absence d'une évaluation scientifique, il est difficile de se prononcer sur les avancées ou les reculs en la matière. En effet, le constat empirique conforte l'idée d'une dégradation générale de la situation des filles et des femmes dans un contexte de crises multiformes avec plus de 2 millions de déplacés internes dont la majorité sont des femmes. Les politiques publiques visant la réduction des inégalités hommes-femmes passent au second plan et doivent composer désormais avec les urgences humanitaires. Mais, comment cela se traduit-il sur le terrain ? Cette section aborde la prise en compte du genre dans les politiques publiques d'une part et dans les politiques et actions de lutte contre la corruption d'autre part.

3.1.1 Genre et politiques publiques

La réduction des inégalités, y compris les inégalités de genre est consacrée dans l'objectif du développement durable numéro 10 ainsi que l'objectif 5 « *Parvenir à l'égalité des sexes en autonomisant les femmes et les filles* ». Sur cette base, il est recommandé aux États de tenir compte de la dimension genre dans la formulation et la mise en œuvre de leurs politiques publiques.

C'est dans cette optique que depuis 2020, en pleine crise sécuritaire, le Burkina Faso a élaboré une Stratégie nationale Genre 2020 -2024 succédant à la Politique nationale Genre (PNG 2009-2019) qui marquait la volonté politique des autorités de prendre en compte les questions de genre dans les politiques publiques. Ce fut le résultat d'un long plaidoyer des militants et militantes de la promotion des droits des femmes. En ayant l'égalité entre les hommes et les femmes comme but ultime à atteindre, la vision de la Stratégie Nationale Genre à l'horizon 2024⁴ est de : « *bâtir une société d'égalité et d'équité entre hommes et femmes, et qui assure, à l'ensemble de ses citoyens et citoyennes, les sécurités essentielles pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique* ». ⁵

Ce document devrait servir de guide à la formulation et à la mise en œuvre des actions du gouvernement. Avec l'aggravation de la crise et l'instabilité politique (2 coups d'États en 2022) qui s'en est suivie, les orientations ont beaucoup changé. Ainsi, sur le plan institutionnel des changements de la structure de mise en œuvre ont été effectués avec notamment la suppression du Secrétariat permanent du Conseil national pour la Promotion du Genre (SP/CONAP).

4 La Stratégie nationale Genre se fonde sur les différents engagements pris aux niveaux international, régional et national pour lever les obstacles au développement lié aux inégalités et disparités entre les sexes. Il prend notamment en compte, le plan d'action de la CEDEAO issu de la résolution 1325 des Nations unies qui porte sur l'implication des femmes dans la paix et la sécurité et le plan d'actions national 2020-2022 pour la mise en œuvre des résolutions 1325, 1820 et 2242 du conseil de sécurité des nations-unies

5 Stratégie nationale Genre (SNG) 2020 - 2024 Burkina Faso, Document final janvier 2020 P3

La prise en compte du genre s'effectue ainsi dans le PNDES II, qui dans un premier temps consacre l'équité et le genre comme l'un des principes directeurs et dans un second temps, la *promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles* comme objectif spécifique. Cette volonté de prendre en compte les besoins spécifiques des femmes et des filles dans le PNDES II vient du constat selon lequel « des insuffisances demeurent et se rapportent à la persistance des pesanteurs socioculturelles en défaveur de l'autonomisation de la femme. ». Toutefois la mise en œuvre de l'approche genre rencontre des difficultés à tous les niveaux.

Si la prise en compte du genre dans la formulation des politiques publiques semble être une réalité, elle se fait souvent sous l'impulsion des partenaires techniques et financiers et sans un véritable encrage institutionnel. Ce constat est également fait par un universitaire :

« J'ai compris qu'au niveau des différentes politiques qu'on essaie de mettre en place, le genre occupe une place spécifique et importante dans les analyses. Maintenant, est-ce que c'est par effet de mode ou une réelle prise en compte du genre dans tout ce qui est fait? Je pense qu'il y a les deux. Il y a des situations où tu sens manifestement qu'il y a des activités qui sont proposées, qui sont directement adressées aux femmes et aux populations les plus démunies. Il y a des situations aussi où l'on sent qu'on essaie de tirer pour faire du genre parce que les partenaires techniques et financiers exigent cela. »

La traduction des politiques publiques dans leur dimension genre en actions concrètes sur le terrain rencontre des difficultés. Ces difficultés sont le plus souvent liées à la compréhension et à l'appropriation même du concept de genre. Les propos d'une autre enquêtée en sont une illustration :

« Il y a une prise de conscience que le genre est incontournable, mais l'appropriation du concept et de l'approche genre est limitée. Il y a des

difficultés pour traduire l'approche dans les actions et faire comprendre que l'approche n'est pas un renversement de situation, mais que cela vise les inégalités, les discriminations et les violences. C'est dans l'intérêt de tous. Tant que cela n'est pas compris, il y a une réticence, voire une résistance ».

On peut donc conclure que les défis de la mise en œuvre de l'approche genre demeure nombreux et nécessitent une volonté politique soutenue et une mobilisation constante des acteurs de développement.

3.1.2 Prise en compte du genre dans les politiques et actions de lutte contre la corruption

À l'image de la prise en compte du genre dans les politiques publiques de façon générale, celle de sa prise en compte dans les politiques et actions de lutte contre la corruption évolue lentement. Il y a une dizaine d'années dans le cadre de l'étude genre et corruption réalisée par le REN-LAC, le constat suivant avait été fait :

« les questions de genre n'ont pas été considérées comme des préoccupations fondamentales dans lesdits rapports [Rapports sur l'état de la corruption au Burkina Faso]. Il ressort que la méconnaissance de la nécessité de la prise en compte du genre et le manque de compétences justifient la non-intégration du genre dans les activités anti-corruption des structures publiques et privées au Burkina Faso » (REN-LAC, 2013 :55)

Depuis cette date, plusieurs politiques et instruments ont été élaborés dans le sens de conforter la lutte contre la corruption. C'est dans ce sens que l'arsenal juridique en la matière a été renforcée par la loi N°004-2015/CNT portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso. Considérée comme l'un des acquis de l'insurrection populaire de 2014, cette loi a pour but de :

- renforcer les mesures visant à prévenir et à combattre la

corruption au Burkina Faso ;

- promouvoir l'intégrité, la responsabilité et la transparence dans la gestion des secteurs public et privé ;
- faciliter et appuyer la coopération internationale et l'assistance technique aux fins de la prévention et de la lutte contre la corruption, y compris le recouvrement des avoirs mal acquis.

Cette loi anti-corruption oriente bien les luttes et donne une bonne ouverture pour que la société civile puisse mieux y contribuer. Le dispositif juridique permet de lutter contre la corruption. Cependant, son application reste tributaire de la sensibilité des acteurs de mise en œuvre, des moyens dont ils disposent et aussi de l'engagement citoyen.

En plus de la loi anticorruption, une stratégie nationale de lutte anticorruption est approuvée par l'ASCE-LC, mais elle n'a pas encore été adoptée en conseil de ministres. La vision de cette stratégie est la suivante : *« à l'horizon 2027, le Burkina Faso, un État démocratique, où les valeurs d'intégrité, de probité et de transparence sont partagées et la corruption réduite significativement pour un développement économique et social harmonieux »*

À ces instruments généraux, il faut ajouter que bien que la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015, portant Statut général de la Fonction Publique d'État fasse office de code d'éthique et de déontologie applicable à tous les agents de la fonction publique, de nombreuses structures opérationnelles et de régulation ont élaboré et adopté des codes d'éthique et de déontologie propre à elles. On pourra utilement citer le Code d'éthique et de déontologie de la commande publique, celui du personnel du cadre paramilitaire des douanes, de l'agent de l'administration des impôts, de l'enseignant-chercheur et de l'enseignant hospitalo-universitaire du Burkina Faso, de la profession d'ingénieur en génie civil au Burkina Faso.

Ces instruments contiennent des dispositions qui contribuent à la bonne gouvernance au sein de l'administration publique. Mais qu'en est-il de la prise en compte du genre ? De l'avis de plusieurs acteurs institutionnels le genre n'est pas suffisamment pris en compte aussi bien dans l'élaboration que dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre la corruption. En témoignent les propos d'une structure de coopération internationale :

« Quand on prend au Burkina ici, je pense qu'il y a une loi anti-corruption qui existe. J'avais eu la chance de la lire une fois. Et, naturellement, j'y avais cherché les mots "genre" et "femme" sans succès. C'est déjà dire que la loi est faite de façon si neutre que l'on finit par nier les spécificités de genre qui sont liées à la corruption ».

Non seulement, la loi ne prend pas explicitement en compte le genre, mais elle semble aussi être méconnue des citoyens particulièrement les femmes. Les données des sondages des cinq (05) dernières années du REN-LAC montrent que la proportion d'hommes ayant une connaissance de la loi anti-corruption est significativement plus élevée que celle des femmes (**Tableau 1**). Des activités de sensibilisation sur le dispositif juridique et institutionnel de lutte contre la corruption s'avèrent nécessaires surtout à l'endroit de la gent féminine.

Tableau 1: Proportion (en %) d'individus ayant connaissance de la loi anti-corruption par an et selon le sexe

	2017	2018	2019	2020	2021
Femmes	46,91	22,21	18,72	18,94	16,03
Hommes	55,62	40,26	34,12	30,27	26,89
Différence	8,71***	18,05***	15,40***	11,33***	10,86***

*** significatif au seuil de 1%

²L'absence de la dimension genre est également observée au niveau de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption. Un responsable de l'ASCE-LC décrit cet état de fait en ces termes :

« D'abord, dans le processus d'élaboration de la stratégie qui est en cours de validation, j'avais regretté l'absence d'un focus sur la dimension genre. C'est vrai que globalement quand vous prenez la budgétisation sensible au genre, on encourage les ministères à aller dans ce sens, mais le problème, c'est que comme on ne fait pas des diagnostics préalables, c'est comme si on vient faire une superposition. C'est à dire qu'un certain nombre d'activités viennent se superposer à l'exécution de leurs budgets ».

Cependant, dans les fondements et principes qui vont guider cette stratégie nationale, il y a des documents qui visent explicitement la promotion de l'égalité des sexes. Il s'agit de « *La Charte africaine de la Fonction publique* » adoptée le 5 février 2001. Elle vise entre autres à (i) promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que l'égalité devant le service public et dans l'Administration; (ii) promouvoir les valeurs morales inhérentes aux activités des agents du service public en vue d'assurer des prestations de services transparentes; (iii) assurer des prestations de services innovantes et de qualité répondant aux besoins de tous les usagers et (iv) encourager les efforts des États membres en vue de la modernisation de l'Administration publique et du renforcement des capacités pour l'amélioration des prestations du service public. »

Par ailleurs, l'équité et le genre ont été retenus comme un des principes de mises en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, mais par la suite le document devient neutre sur la question du genre. Comme d'habitude, les actions doivent toucher tous les citoyens, hommes comme femmes. Il faut dire que cette préoccupation n'a pas été explicite au niveau du diagnostic, ce qui n'a pas permis d'identifier des enjeux et défis spécifiques pour proposer des actions. L'analyse doit

être affinée et toucher in fine les positionnements des hommes et des femmes, leurs influences spécifiques et leurs potentielles contributions pour l'atteinte des objectifs.

Pour ce qui est de la mise en œuvre pratique des actions de lutte anti-corruption, elle est principalement dévolue à certaines organisations de la société civile (le REN-LAC, la Coalition nationale de Lutte contre la Vie chère, la Corruption, la Fraude, l'Impunité et pour les Libertés (CCVC), le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) mais aussi à des structures étatiques spécialisées : l'Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption (ASCE-LC), l'Autorité de Régulation de la Commande publique (l'ARCOP), les Comité anti-corruption (CAC), la Cellule nationale de traitement de l'information financière (CENTIF).

Cependant, dans la déclinaison de leurs activités, très peu de ces acteurs intègrent réellement la dimension genre. En effet, l'expérience passée montre aussi un faible intérêt pour la question parce que l'on privilégie les actes et non les auteurs et les victimes d'actes de corruption. En plus, une dimension particulière de la corruption qu'est la sextorsion ne semble pas suffisamment prise en compte. Ce postulat est partagé par certains acteurs institutionnels :

« Je pense que les actions que l'on mène ne ciblent pas spécifiquement les hommes ou les femmes. Pour moi, ce sont des actions qui sont menées comme ça. Donc, je ne pense pas qu'il y ait vraiment des actions ciblées. À ma connaissance, en tout cas, je n'ai pas ce sentiment-là. » (Une cadre de la Cour des comptes). La principale raison qui explique cet état de fait est l'absence d'un diagnostic sur la question. Selon un responsable de l'ASCE-LC, *« pour réellement prendre en compte le genre, il faut faire l'analyse des inégalités liées au genre au départ, ce qui n'est pas fait. Donc, les gens inventent des activités comme ça pour*

dire que c'est le genre alors que ce n'est pas véritablement le genre. »

Cependant, il est important de souligner que cette situation ne dénote pas d'une totale inaction des acteurs. En effet, certaines structures de lutte contre la corruption essaient à leur manière de prendre en compte la problématique du genre dans les actions. Pour ce qui est du REN-LAC, la problématique était posée déjà dans le plan stratégique 2021-2025 où l'une des faiblesses identifiées était « *la faible participation des femmes aux activités du REN-LAC* » qui constitue un des enjeux majeurs. Afin de prendre cette faiblesse en compte, l'un des objectifs spécifiques du plan stratégique est de « *Renforcer les capacités des jeunes et des femmes en matière de prévention et de lutte contre la corruption* » à travers une série d'activités avec des indicateurs de résultats bien élaborés. Sur le plan opérationnel, lors des activités, des dispositions spécifiques sont prises pour faciliter la participation des femmes et parfois des activités dédiées uniquement aux femmes sont réalisées. En sus, depuis 2017, le rapport sur l'état de la corruption produit chaque année, intègre explicitement la question du genre. En effet, une analyse sexo-spécifique est faite de certains résultats et un accent particulier est mis sur les secteurs qui concernent particulièrement les femmes. Cependant, ces efforts de prises en compte du genre restent insuffisants, non structurés et faiblement capitalisés.

Au niveau du CGD, la question de la corruption électorale est une priorité et les questions de genre sont abordées très souvent. Un des responsables de la structure témoigne : « *Nous avons fait une étude qui l'a montré. On a fait une étude en 2012 qui a montré que les femmes à un niveau de responsabilité, pour les raisons que j'ai évoquées, travaillent à minorer la corruption. Elles sont peut-être mal vues, elles sont rigoureuses, calomniées, etc. Mais, elles tiennent quand même la dragée* ».

Toutes ces actions entreprises par les OSC militent en faveur d'une

meilleure compréhension de la situation du genre et une meilleure appropriation de son approche afin de mieux choisir des activités plus pertinentes. Par ailleurs, force est de reconnaître que beaucoup de travail reste à faire. En effet, si le concept de corruption semble être connu de tous les acteurs, celui du genre reste méconnu par bon nombre des acteurs. Ainsi, pour une meilleure prise en compte du genre dans les activités de lutte contre la corruption, une tâche préalable serait de mieux vulgariser le concept et l'approche genre auprès des acteurs du domaine. La prise en compte du genre demeure un défi pour tous les acteurs, des pas sont franchis dans certains secteurs mais les résultats ne sont pas toujours durables et demandent des efforts constants pour être consolidés.

3.2 Genre et corruption : liens, pratiques et formes de corruption

3.2.1 Genre et corruption : faits stylisés

- **Les hommes et les femmes perçoivent et vivent différemment la corruption**

Cette section met en exergue certains faits caractéristiques de la manière dont les hommes et les femmes vivent la corruption notamment dans les administrations publiques. Pour ce faire, des données issues des sondages du REN-LAC et des enquêtes d'Afrobaromètre et de la banque mondiale ont été utilisées. Le premier constat est que, comparativement aux hommes, les femmes percevraient moins la fréquence de la corruption dans l'administration publique burkinabè. Le **Tableau 2** ci-dessous montre que de 2017 à 2021 les hommes ont toujours eu une perception plus élevée de l'ampleur de la corruption que les femmes. En effet, la proportion de femmes qui estiment que la corruption est fréquente, voire très fréquente varie entre 72 % et 81 % alors que celle des hommes oscille entre 77 % et 89 %. Les tests d'égalité de proportion réalisés indiquent que ces différences sont significatives.

Tableau 2: Proportion (en %) d'individus qui estiment que les pratiques de corruption sont fréquentes voir très fréquentes

	2017	2018	2019	2020	2021
Femmes	72,11	73,74	74,77	81,99	80,60
Hommes	77,81	77,93	81,91	86,94	89,96
Différence	5,70***	4,19***	7,14***	4,95***	9,36***

*** significatif au seuil de 1 %

Pour ce qui est de la perception de l'évolution de la corruption, les données de l'Afro-baromètre indiquent une augmentation globale du phénomène quel que soit le sexe (**Tableau 3**). Entre 2015 et 2022, le niveau de perception du phénomène a doublé chez les femmes et presque chez les hommes. En effet, 25,3 % des femmes ont estimé que la corruption avait augmenté entre 2014 et 2015 contre 31,5 % pour les hommes. En 2022, 50,6 % des femmes percevaient une augmentation de la corruption contre 56,74 % pour les hommes. Les femmes semblent avoir une tendance à sous-estimer l'évolution du phénomène. Cette tendance s'explique-t-elle par la faible propension des femmes à offrir des rétributions illégales ou bien trouve-t-elle son explication dans la faible exposition des femmes à la corruption ?

Tableau 3: Perception de la corruption selon le genre (en %)

	2015		2022	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Augmenté	31,5	25,34	56,74	50,59
Stagné	15,5	21,5	20,47	26,54
Diminué	50,17	45,67	19,3	16,86
Ne sait pas	2,83	7,5	3,49	6,01
Effectif	600	600	601	599
Chi2(5)	24.2646 ****		22.7107****	

Source : données du round 6 et 9 de l'Afro baromètre

Le **Tableau 4** montre la proportion des hommes ayant vécu au moins une expérience de corruption d'une part et celle des femmes d'autre part. Le test de différence de ces proportions indique que les hommes ont plus tendance à vivre des expériences directes de corruption que les femmes, et ce, pour toutes les cinq années. Cette différence semble avoir une tendance haussière. En effet, elle est passée de 9,94 points de pourcentage en 2017 à 15,53 points de pourcentage en 2020. Des propos d'un ancien responsable d'organisation de la société civile corroborent cette propension plus élevée des hommes à la corruption :

« Je crois que les hommes ont plus de propension à la corruption que les femmes. Ça, c'est clair. Comme je l'ai dit, tout dépend de la définition que l'on donne de la corruption. [C'est tout ce qui est en forme de déviance dans l'exécution de la mission du service public] Oui, de ce point de vue-là, les hommes sont beaucoup plus corrompus que les femmes ».

Tableau 4: Proportion (en %) d'individus ayant vécu au moins une expérience de corruption par an et selon le sexe

	2017	2018	2019	2020	2021
Femmes	19,82	11,65	15,26	18,22	25,13
Hommes	29,22	21,37	27,04	33,75	38,41
Différence	9,94***	9,72***	11,78***	15,53***	13,28***

*** significatif au seuil de 1 %

- **Les femmes ont-elles une gestion vertueuse ?**

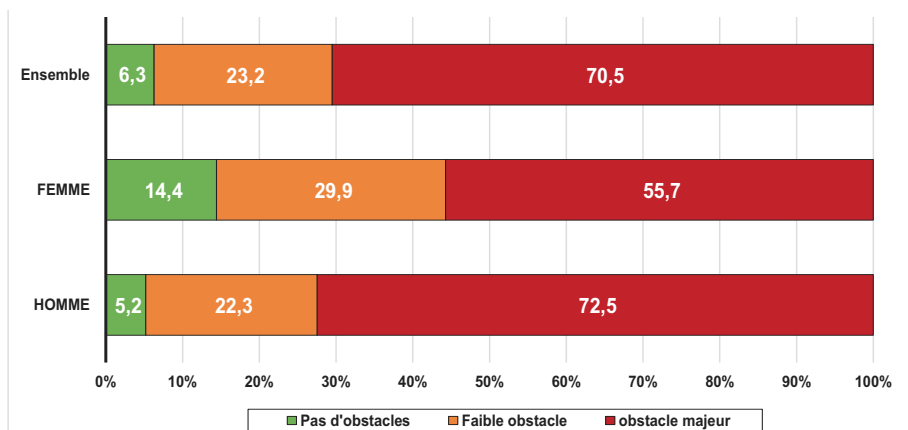
Les données de l'enquête réalisée en 2009 au Burkina Faso par la banque mondiale, indiquent que les entreprises gérées par les femmes ont tendance à percevoir moins le phénomène de la corruption comme un obstacle comparativement à celles gérées par les hommes. En effet, 70,5 % de l'ensemble des sondés estimaient que la corruption est un

obstacle majeur à leur développement. 55,7 % des entreprises gérées par les femmes voyaient la corruption comme un obstacle majeur contre 72,5 % des entreprises gérées par des hommes.

Cette disparité de la perception de la corruption comme obstacle traduit-elle le fait que le statut de femme expose moins aux pratiques corruptrices ou bien que les femmes disposent de plus de moyens pour « gérer » la corruption ? Un responsable d'une organisation de la société civile témoigne :

« Je pense que les femmes sont moins corrompues parce qu'elles ont moins accès à des positions de corruption. Ça c'est la première raison. La seconde raison c'est que même d'un point de vue anthropologique, les femmes n'ont pas cette disponibilité à le faire. Elles passent peut-être par des hommes, elles sont peut-être incitées par les hommes, mais à partir du moment où elles sont dans la chaîne de décision, on ne peut pas les déresponsabiliser. Mais il faut dire que dans notre configuration, les femmes sont davantage moins corrompues que les hommes ».

Figure 1: Proportion des entreprises qui estiment que la corruption constitue un obstacle pour leur affaire selon le sexe du gérant principal



Source : Enterprise survey, Banque mondiale (2009)

Par ailleurs, des entretiens réalisés, la grande majorité estiment que les femmes ont une tendance à bien gérer. Cette tendance naturelle à bien gérer ou cette perception que les femmes gèrent mieux pourrait s'expliquer par le rôle historique qu'elle occupe dans notre société. La charge de gérer la maison et la famille leur échoit. Ce rôle historique ferait donc des femmes des « économistes » ou de bonnes gestionnaires par excellence, puisque le terme économie désigne étymologiquement « l'administration de la maison ». Bien que cette prédisposition ne se transpose pas linéairement à la gestion de la société, dans notre contexte le constat général, c'est que les femmes gèrent mieux. En témoignent les propos ci-après des militantes d'une association de défense des droits des femmes :

« Les femmes gèrent mieux[...] C'est parce qu'elles sont doublement confrontées aux problèmes. En tant que femmes, d'abord, et en tant que responsables. Puisque si tu fais des fautes, on ne va pas voir que c'est la responsable qui n'a pas bien géré. On dit que c'est parce qu'elle est femme qu'elle n'a pas bien géré. Pour éviter ça, elle va se donner doublement pour travailler ».

Cette perception est renforcée par le fait que lorsque la question a été posée aux enquêtés à savoir s'ils étaient prêts à confier la gestion de leur argent à une femme, la quasi-totalité d'entre eux a répondu par l'affirmative comme le témoignent les propos d'un responsable d'une structure de coopération internationale :

« À compétence égale, peut-être que ça peut être plus intéressant de confier à une femme, parce que je suis convaincu qu'elle sera moins encline que l'homme à me dribbler. Parce que souvent, vous savez, les femmes ont une aversion pour les risques plus élevés que nous les hommes. Il y a certains risques que l'homme ose prendre. Et la femme, je ne pense pas qu'elle va prendre certains risques. Elle ne va pas prendre l'argent pour aller jouer à XBET. Ce sont des réalités quand même de notre société. Et même si elle enlève peut-être pour sa coiffure ou autre, ce n'est souvent pas de gros montants. Alors que l'homme va

prendre peut-être pour aller jouer avec une autre femme ».

Au-delà de l'influence de leur rôle social, les femmes une fois aux postes de responsabilité doivent se battre contre les préjugés pour montrer leur capacité à faire autant sinon mieux que les hommes. Ce combat contre les préjugés et les inégalités de genre est généralement quotidien pour les femmes dans leur emploi. Ce qui peut faire qu'une fois au poste de décision important, elles se sentent investies d'une mission de défense et de promotion des valeurs positives, d'une mission de porte-voix des femmes vulnérables et donc appelées à agir de sorte à réduire les inégalités de genre.

Encadré 1 : Témoignage d'une militante d'une organisation féminine de défense des droits de la femme

[...] Par exemple en tant que responsable de la trésorerie, le directeur peut t'appeler, il sait que tu as de l'argent dans ta caisse quand tu gères la trésorerie. Il t'appelle. Il dit « *ah j'ai besoin de 200 000 FCFA. C'est le ministère qui a besoin de l'argent, il faut m'envoyer* ». Et quand tu amènes l'argent, il prend. Et deux jours le contrôleur va venir contrôler. Si tu dis que c'est le directeur qui a pris, il n'y a aucun papier pour prouver. Donc moi j'ai toujours dit à ma caissière, quelle que soit la personne, s'il demande l'argent, exige une décharge. Quand la caissière n'est pas là et que c'est moi je prends la caisse, quand le directeur m'appelle, je fais d'abord les décharges et je les amène. Quand j'arrive, je remets les décharges et il doit signer avant que je ne remette l'enveloppe. Une fois, quand il a pris les décharges, il a dit « *Ah, madame, votre histoire-là, vraiment, vous-même vous êtes compliquée. Je ne vais pas signer la décharge. Bon, ce qui est sûr, c'est le ministère qui a besoin de ça. Je voulais 200 000 ou 150 000 FCFA. Donc bon, tu me les remets, et tu enlèves 10 000 FCFA pour ton coca* ». J'ai répondu que non, non, ça ne marche pas comme ça, monsieur le directeur, tu dois signer la décharge. Si le contrôleur passe je vais dire quoi? [...]. Si j'acceptais et je prenais l'argent dans la caisse, ça fait 210 000 et pour justifier cette somme, je fais comment ? Donc, c'était des problèmes entre nous deux. Donc, quand je suis à la caisse, ils disent que ah, on ne peut pas arriver à la caisse. Les syndicalistes sont là-bas. On ne peut pas arriver à la caisse. C'est trop compliqué là-bas.

- **Faible culture de dénonciation des actes de corruption chez les hommes et les femmes**

La propension à dénoncer les actes de corruption reste faible et ne varie pas significativement selon le sexe (**Tableau 5**). Les résultats des enquêtes montrent deux faits marquants. Premièrement, le taux de dénonciation des actes de corruption reste très faible pour toutes les années (entre 0,85 % et 6,02 %). Deuxièmement, il n’y a pas de différence significative entre les hommes et les femmes en termes de fréquence de dénonciation des actes de corruption.

Tableau 5: Proportion (en %) d’individus ayant dénoncé au moins un cas de corruption par an et selon le sexe

	2017	2018	2019	2020	2021
Femmes	1,01	0,85	2,00	5,11	1,39
Hommes	2,06	3,26	4,73	6,02	2,17
Différence	1,05	2,41	2,73	0,91	0,78

Source : Données des sondages du REN-LAC

Cette faible propension à dénoncer les pratiques de corruption pourrait s’expliquer, selon les données de l’Afrobaromètre, par la forte crainte de représailles. En effet, plus de sept (07) citoyens sur 10 sondés en 2022 craignent de subir des représailles suite à une dénonciation. En considérant le sexe, on note que 76,1 % des femmes craignent de subir des représailles si elles dénoncent des pratiques corruptrices contre 72,4 % pour les hommes. Cette différence observée est statistiquement significative et suggère donc que les femmes ont tendance à plus craindre les représailles suite à une dénonciation que les hommes. (**Tableau 6**).

Tableau 6: Proportion d'individus craignant des représailles à la suite d'une dénonciation d'acte de corruption.

	Homme	Femme	Ensemble
Peuvent signaler sans peur	26,46	20,37	23,42
Risquent des représailles	72,38	76,13	74,25
Ne sait pas	1,16	3,51	2,33
Effectif	601	599	1200

Source : à partir des données du round 9 de l'Afrobaromètre, Pearson $\chi^2(2) = 12.3635$ $Pr=0.002$

3.2.2 Les femmes au Burkina Faso ont-elles une aversion à la corruption ?

Les données du REN-LAC (2021) soutiennent que les femmes sont moins touchées par les pratiques corruptrices que les hommes. Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer cet état des faits. Parmi ces raisons, l'une des plus importante est la forte aversion des femmes pour le risque. Une cadre du ministère en charge de la justice explique que c'est la principale raison pour laquelle les hommes ont une propension plus élevée à la corruption en ces termes :

« Quand on regarde la tendance, même au niveau de la délinquance, elle a un visage beaucoup plus masculin. Donc, je dirais que ça va dans le même sens. Il en est de même pour la corruption car, les hommes sont un peu plus enclins à la corruption que les femmes. Parce que les femmes sont un peu peureuses. Donc, ayant peur des problèmes et comme les hommes se disent plus téméraires, ce sont eux qui prennent des risques. Nous, on ne veut pas prendre trop de risques. »

L'aversion des femmes pour le risque explique pourquoi elles semblent plus sensibles aux règles de gestion vertueuse des biens publics.

Ce postulat est corroboré par la littérature en l'occurrence, les travaux de Barnes & Beaulieu (2019), Barnes, Beaulieu & Saxton (2018) et Rivas (2013) qui suggère que dans la mesure où les femmes sont considérées comme moins susceptibles d'assumer les risques associés aux sanctions institutionnelles, elles seront perçues comme moins susceptibles de s'engager dans des affaires de corruption et de scandales susceptibles de compromettre leurs carrières professionnelle et politique.

D'autres études tentent de remettre en cause l'hypothèse selon laquelle les femmes sont plus réfractaires au risque que les hommes. Selon Campaniello (2019), les progrès technologiques et les normes sociales ont libéré les femmes de leur foyer, augmentant leur participation au marché du travail. Cette plus grande participation des femmes au marché du travail pourrait augmenter leur participation au crime. Ainsi, pour l'auteur, la faible propension de la femme à s'engager dans la corruption ne s'explique pas forcément par son aversion au risque mais par sa plus faible participation au marché du travail. On est alors tenté de se poser cette question, Est-ce que l'absence d'opportunités ne joue pas un rôle fondamental dans la probabilité de s'engager dans la corruption ?

3.2.3 Faible propension à la corruption chez les femmes : une absence d'opportunité ?

Les analyses statistiques précédentes montrent que les femmes ont une propension moins élevée que les hommes à offrir des rétributions illégales contre un service. Certaines raisons telles que le degré d'exposition, l'absence d'opportunité pourraient expliquer une telle situation. Afin de vérifier cette assertion, une régression logistique (**Tableau 7**) expliquant la probabilité d'offrir une rétribution illégale par le sexe, le statut d'actif et d'autres variables a été faite. L'interaction entre le sexe et le statut d'actif permet particulièrement de tirer un certain nombre de conclusions.

Premièrement, par rapport aux femmes inactives, toutes les autres catégories d'individus semblent avoir une propension plus élevée à offrir des rétributions illégales pour les années 2017, 2018 et 2019. Deuxièmement, en comparant les hommes actifs et inactifs d'une part et les femmes actives et inactives d'autre part, on se rend compte que les actifs des deux sexes ont plus tendance à être impliqués dans des actes de corruption que les inactifs. Ce constat implique que le degré d'exposition augmente la probabilité de corruption. Enfin, en comparant les hommes et les femmes inactifs d'une part, et d'autre part les hommes et les femmes actifs, l'on se rend compte que les hommes ont une propension plus élevée à la corruption que les femmes. De ce fait, le fait d'être impliqué dans la corruption est lié aux caractéristiques intrinsèques de la différence de genre.

Au regard de ces trois constats, la principale conclusion à tirer est que la propension à la corruption est différente entre les hommes et les femmes et cette différence est accentuée par le fait d'être actif sur le marché de l'emploi. En effet, au Burkina Faso, les femmes occupent des positions socio-professionnelles défavorisées ou dominées comparativement aux hommes. De ce fait, elles ont moins d'opportunités de captation de biens ou de services illicites comparativement aux hommes. En revanche, les hommes qui occupent les positions socio-professionnelles les plus dominantes ou favorisées ont plus d'opportunités de négociation d'avantages indus. Un ancien responsable d'OSC témoigne :

« Oui, je pense que les hommes ont beaucoup plus d'occasions. Parce qu'ils sont en contact permanent, que ce soit au niveau des affaires ou d'autres choses. Les hommes sont beaucoup plus exposés que les femmes dans tous les cas. Et quand on est exposé, bien sûr qu'on tombe plus facilement. Je pense que c'est beaucoup plus ça. »

Tableau 7: Déterminants de la propension à offrir une rétribution illégale (modèle logistique)

VARIABLES	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Genre et activité (base=Femme inactive)</i>					
Femme active	1.395** (0.230)	1.448* (0.292)	1.397* (0.257)	0.952 (0.164)	0.947 (0.128)
Homme inactif	1.516*** (0.243)	1.781** (0.401)	1.448* (0.299)	1.526** (0.312)	1.247 (0.223)
Homme actif	2.595*** (0.407)	2.630*** (0.440)	2.803*** (0.423)	2.527*** (0.337)	1.996*** (0.259)
Connaissance de la loi	0.963 (0.112)	0.953 (0.131)	1.048 (0.137)	1.120 (0.140)	0.751*** (0.0790)
Age	1.130*** (0.0315)	1.152*** (0.0368)	1.114*** (0.0335)	1.080*** (0.0301)	1.122*** (0.0225)
Age au carré	0.998*** (0.000343)	0.998*** (0.000384)	0.998*** (0.000369)	0.999*** (0.000347)	0.999*** (0.000243)
<i>Éducation (Base=non scolarisé)</i>					
Primaire	1.146 (0.178)	1.491** (0.286)	1.251 (0.217)	1.181 (0.202)	1.114 (0.136)
Secondaire	1.537*** (0.219)	1.757*** (0.301)	1.381** (0.220)	1.439** (0.220)	1.276** (0.146)
Supérieur	1.415* (0.262)	1.859*** (0.421)	2.143*** (0.417)	1.665*** (0.311)	1.508*** (0.220)
Observations	1 979	2 018	2 000	2 000	3 000

*** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1

L'existence d'opportunités et de réseaux semble alors être le moteur de la corruption. Ce postulat s'appuie sur la théorie sociologique du crime

de Sutherland et Cressey (1992). Cette théorie explique le processus par lequel un individu en vient à adopter un comportement criminel. Ses principes fondamentaux reposent sur l'argument selon lequel les opportunités et les réseaux de comportement criminel sont des déterminants essentiels de l'engagement d'un individu dans une action criminelle dont la corruption.

De tout ce qui précède, il est pratiquement impossible de donner une réponse tranchée à la question de savoir qui d'entre les hommes et les femmes sont les plus corrompus. Cette situation s'explique par la complexité et la multitude des facteurs qui conduisent les hommes et les femmes à adopter des pratiques corruptives.

3.3 Impacts « genrés » de la corruption

Cette section analyse comment le phénomène de la corruption exacerbe les inégalités sociales liées au genre et affecte la participation des femmes aux processus de décisions et de production. Elle aborde aussi comment les femmes subissent les formes particulières de corruption du fait de leur statut de femme et enfin, elle permettra de faire un focus sur l'impact « genré » de la corruption sur certains services sociaux de base et essentiels (santé, service de police et transport).

3.3.1 La corruption : facteur de renforcement des inégalités de genre

La corruption est un phénomène social qui engendre de nombreuses conséquences sur les usagers et sur la société toute entière. Elle réduit la part des ressources dédiées aux actions de développement et exacerbe les inégalités sociales. Une responsable de l'association des femmes juristes (AFJ-BF) témoigne :

« ... moi, je pense que c'est tout le monde qui va perdre [...] parce que dans un pays où la corruption est vraiment développée, le développement

ne sera pas possible. Les inégalités vont être criardes encore puisque les plus pauvres ne pourront pas s'en sortir. Donc, pour moi, il faut des institutions fortes. Si les institutions ne sont pas fortes et le système ne barre pas la corruption, tout le monde va en payer les conséquences. C'est une minorité qui va bénéficier des fruits, des efforts au détriment de la grande masse ».

La corruption exclut de nombreuses personnes de l'accès aux services sociaux de base et aux processus de production. Les femmes, généralement considérées comme le « sexe faible » notamment dans les pays en développement, subissent beaucoup plus les conséquences de la corruption que les hommes. Cela est illustré par les propos ci-après des personnes enquêtées :

« [...] À partir du moment où la pauvreté a un visage féminin, si je prends l'exemple de la santé, elles vont aller vers les structures publiques où les soins ne sont pas de qualité. Par conséquent, elles vont être beaucoup plus affectées. C'est lié à l'analyse structurelle de la situation de la pauvreté dans le pays qui fait qu'elles peuvent être beaucoup plus impactées que les hommes. » (Un cadre de l'ASCE-LC)

« Parce que les rapports de force ne sont pas les mêmes. Il y a certains hommes qu'ils peuvent intimider facilement mais d'autres non. [...] Les femmes, ce sont les larmes. Quelques rares femmes tiennent tête quand on leur demande de payer quelque chose. [...] Mais les hommes quand ils arrivent et qu'ils ne veulent pas trop parler, ils offrent les pots-de-vin. Comme je l'avais dit auparavant, les nantis ne discutent pas ». (Une usagère des services de l'hôpital Yalgado)

Les canaux par lesquels la corruption affecte les inégalités de genre peuvent être variés.

Primo, en général, la corruption affecte négativement la capacité des États à mobiliser des ressources (notamment fiscales, etc.) et donc à répondre aux besoins essentiels des populations à travers la fourniture des services sociaux de base tels que la santé, l'éducation. Les femmes,

principales dispensatrices de soins dans la famille et généralement frappées par la pauvreté, sont plus susceptibles d'être touchées par cette rareté des services, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation.

Secundo, la corruption engendre une augmentation des coûts des services publics. En effet, dans un environnement gangrené par la corruption et combiné à la rareté du service public, les usagers dans la plupart des cas sont obligés de payer plus cher (offre de pots-de-vin, de cadeaux, etc.) pour avoir accès aux différents services. Les femmes étant, en général, plus pauvres que les hommes, elles doivent donc renoncer à une part plus importante de leur revenu pour accéder aux services publics. Toutes choses qui contribuent à réduire la qualité des services pour les femmes, leurs moyens de subsistance et à accentuer les inégalités entre hommes et femmes.

Tertio, les conséquences différenciées de la corruption sur les femmes s'expliquent également par le fait qu'elle réduit les opportunités, notamment en matière d'emploi et d'entrepreneuriat, pour les femmes. Une universitaire explique que ses recherches montrent que la corruption peut être un obstacle à l'entrepreneuriat féminin :

« Il y en a aussi au niveau de l'entrepreneuriat. Par exemple, pour les fonds de financement des activités génératrices de revenus, les femmes vont chercher du soutien financier, elles peuvent être exposées à ce genre de problèmes. Il y a des hommes qui ne veulent même pas que les femmes travaillent, surtout si c'est dans des domaines d'entrepreneuriat. Tout ça pose problème avec cette affaire de sextorsion ».

En effet, selon certains postulats, les femmes sont censées avoir plus d'aversion aux risques et sont plus probes que les hommes (Barnes & Beaulieu, 2019; Barnes, Beaulieu & Saxton, 2018; Rivas, 2013). Or, dans un environnement gangrené par la corruption, les femmes peuvent être découragées à postuler pour certains emplois ou à faire carrière dans les affaires.

3.3.2 La corruption : un obstacle à la participation politique et à la responsabilisation

Ce point traite de la manière dont la corruption affecte négativement l'engagement politique et l'accès des femmes à des postes de responsabilité au niveau professionnel et social. Les résultats des enquêtes montrent que la corruption constitue un véritable frein à la promotion socio-politique et professionnelle des femmes. **Un responsable d'une structure de coopération internationale émet le point de vue suivant :**

«[...] par rapport à la participation politique, entre nous, quand on a une femme qui est engagée politiquement ou même au niveau du syndicalisme, ce n'est souvent pas évident. Ce n'est pas évident, soit les pesanteurs ou même les pressions. On explique souvent les cas de réunions où ça a perduré tard dans la nuit. Ce n'est pas évident pour une femme. On est mieux placé pour avoir été plus ou moins dans le syndicalisme. Il y a souvent des débats, quand on commence, on ne peut pas arrêter, il faut épuiser. Et là, une femme qui reste jusqu'à une certaine heure, ce n'est pas évident. Ou même, ils disent que souvent, pour les positionnements sur les listes lors des élections, quand ils veulent constituer les listes des candidatures, on fait exprès, on traîne. On dit que le délai, c'est minuit. Le délai, il faut le déposer avant minuit. Donc, on fait exprès. On sait que la femme, à un moment, va dire, ah moi il faut que je rentre. Elle était à la tête, on la met à la queue, on part déposer. »

La participation des femmes aux processus politiques et la gestion de l'État sont des facteurs essentiels pour la construction de sociétés démocratiques et équitables. Cette participation demeure un grand défi notamment dans les pays en développement. Ce défi est d'autant plus grand que la corruption est prégnante. En effet, le milieu politique est généralement perçu comme le lieu des « coup bas » et des pratiques peu orthodoxes. Or, selon les analyses ci-dessus, les femmes sont

généralement perçues comme ayant une forte aversion au risque. Elles craignent plus les conséquences si elles se font prendre. Elles sont également perçues comme plus « probes » que les hommes. Cette situation, combinée aux pesanteurs sociales, n'encouragent pas les femmes à s'engager dans la politique car très soucieuses de l'image qu'elles pourraient renvoyer à la société.

En plus, l'existence de réseaux clientélistes dans les partis politiques et administrations publiques et privées peut favoriser l'exclusion des femmes de certains postes importants. En effet, ces réseaux, bien entretenus, sont généralement dominés par les hommes qui ne laissent entrer que des membres présentant moins de risque pour la survie du réseau. Au regard de l'argument plus haut, les femmes peuvent être jugées moins fiables pour adhérer à ces réseaux. Ces analyses corroborent celles de l'ONUDC (2021 : 38) qui soutient :

« Dans la plupart des cas, les structures de pouvoir existantes y compris, par exemple, les partis politiques clientélistes, sont initialement dominées par les hommes. Pour qu'un réseau d'individus coordonne une activité illégale ou largement désapprouvée, il doit y avoir un niveau élevé de confiance au sein du groupe, et cette confiance peut être plus facile à établir et à renforcer entre personnes du même sexe »⁶.

Par conséquent, même très compétentes à leurs postes, elles peuvent ne pas être promues aux différents échelons de l'appareil politico-administratif.

Ces réseaux clientélistes sont également utilisés par la gent masculine pour créer des barrières à l'entrée des femmes dans le champ politique. En effet, pour préserver leurs intérêts, des concurrents masculins sont tentés de programmer les rencontres à des heures tardives sachant bien qu'il sera difficile pour les femmes d'assister à ces rencontres au regard de l'autocensure et des contraintes familiales. Par le biais

6 ONUDC (2021), Il Est l'heure de répondre aux dimensions de genre de la corruption, Édition : Jaya Mohan

des normes inégalitaires de genre inculquées à travers leur processus de socialisation, les femmes finissent par intérioriser et à accepter la situation de domination masculine comme allant de soi. Enfin, les idées reçues sur l'arène politique qui est perçue comme gangrenée par la corruption, constitue une barrière à la participation des femmes. Deux universitaires témoignent :

« Au niveau politique aussi, on peut observer ça, au point où quand une femme est en politique, on l'associe tout de suite à une femme qui est relativement facile, ce qui n'est pas toujours vrai, mais, c'est parce que ça devient une vision qu'on a de ces choses-là. Au niveau universitaire, au niveau de l'enseignement, vous savez de quoi il s'agit. Ça arrive très souvent que les enseignants en profitent largement. Surtout les jeunes enseignants. » (Un universitaire à la retraite)

« On sait que dans nos sociétés, c'est assez mal vu pour les femmes d'aller en politique. Beaucoup d'hommes n'aiment pas que leurs femmes fassent de la politique, parce qu'ils se disent que c'est la porte ouverte à toutes sortes de harcèlement et de problèmes que les femmes peuvent avoir au niveau sexuel. Peut-être pour avoir la tête de liste, qu'est-ce qu'il faut faire ? Qu'est-ce qu'une femme peut offrir ? Elle a généralement moins de moyens que les hommes. L'autre monnaie d'échange, c'est le sexe et ça peut vraiment poser des problèmes pour les femmes aussi, s'il n'y a pas de politique qui fonde la répression sur ces cas-là » (une universitaire)

Les femmes occupant des responsabilités politiques sont perçues comme ayant usé de leur charme ou de la corruption sexuelle pour être promues. Un tel environnement décourage nécessairement les femmes à s'engager dans la politique ou à avoir l'approbation de leur conjoint pour s'y engager.

3.3.3 Les effets de la « sextorsion » sur les femmes

L'impact différencié de la corruption se manifeste aussi par la corruption sexuelle. Dans ce cas, ce sont des faveurs sexuelles qui sont offertes ou demandées en échange d'un service. Des entretiens réalisés, bien qu'il n'existe pas d'indicateurs pour apprécier l'ampleur du phénomène, il n'en demeure pas moins une réalité au sein de l'administration publique comme privée. Malgré son caractère délicat, certaines personnes enquêtées ont accepté partager leur perception. Deux acteurs institutionnels livrent les témoignages suivants :

« Dans les administrations publiques, parfois pour occuper un poste de secrétaire, il faut céder, ou alors il faut essuyer des pressions à caractère sexuel. Il faut dépasser un certain niveau de pudeur, de retenue, et dénoncer tous ces phénomènes. On ne peut pas faire autrement. Ce sont des faits qui existent. Et puis, de plus en plus, ça prend un caractère très vicieux. On ne va pas te dire ouvertement que si tu ne cèdes pas, voilà les conséquences. Mais par la manière de faire, on peut se rendre compte qu'en fait, c'est du harcèlement, ou des pressions pour t'amener à céder. Donc, ce sont tous ces phénomènes-là qu'il faut prendre en considération. Lorsque je parle de la nécessité de dépasser le cap de la retenue pour aller à la dénonciation ouverte, ce sont des phénomènes qui ne peuvent pas être tolérés du tout dans notre société aujourd'hui. Donc, ils font beaucoup de tort à la société. » (Un responsable d'une organisation de défense des droits humains)

« Les hommes c'est juste pour vous inviter à aller boire seulement. Oui c'est ça. Peut-être il a besoin d'un service et s'il doit suivre la procédure administrative normale ça peut prendre 3 semaines. Il va peut-être inviter la personne qui doit signer à boire à la descente, un truc comme ça. La personne devient redevable pas moralement comme ça mais ça peut pousser c'est une forme de corruption pour moi. Ça pousse l'agent à accélérer le processus. Pour les femmes, ça me met

mal à l'aise de parler de ça mais elles vont user de leur charme pour pouvoir avoir le service auquel elles n'ont pas droit en 2 jours. Ça me met trop mal à l'aise. Comme elle n'a pas d'argent pour offrir à boire, elle va utiliser ses charmes. Même pour accéder à un poste nominatif, je pense que les femmes utilisent beaucoup leur charme, même si elles savent qu'elles sont compétitives, elles ont les compétences pour avoir le poste, y en a qui vont utiliser leur charme pour avoir le poste, donc elles pensent qu'il faut forcément passer par cette manière que d'aller concourir ... ». **(une cadre de l'administration publique, 33 ans)**

L'usage du sexe comme monnaie d'échange intervient aussi lorsqu'il existe une disparité de pouvoir très important entre le corrupteur et le corrompu. En effet, ceux ou celles qui occupent des positions privilégiées dans l'administration disposent d'un pouvoir discrétionnaire important qu'ils peuvent utiliser pour exiger à leurs victimes des rapports sexuels comme contrepartie d'une embauche ou d'une affectation. C'est ce que d'aucuns appellent, « promotion canapé ». Trois personnes enquêtées confient :

« Pour les concours, il y en a qui ont carrément dit « Je me suis donné, mais je n'ai pas réussi. » Donc c'est le même problème. À la santé, à un moment donné, c'est ça » [...] Je voudrais ajouter quelque chose. Au niveau des banques, les tests qu'on passe pour rentrer dans les banques, par exemple, tu peux aller déposer ton dossier. On va sélectionner d'abord le dossier et tu passes les tests. Si tu es admis ou admise, maintenant il y a l'entretien. Au cours de l'entretien, il y a deux solutions. Soit c'est quelqu'un qui te dit de passer et tu passes, c'est l'opération canapé » **(une militante d'une organisation de défense des droits des femmes)**

« Mais au niveau de ces phénomènes-là, notamment du harcèlement sexuel, du viol, ça c'est systématiquement un crime. Et ce phénomène, on le sent aujourd'hui, avec l'accentuation de la crise sécuritaire, des déplacements internes de populations. Généralement, dans le lot des

déplacés internes, la majorité, ce sont généralement des femmes. Dans les distributions d'aliments, de vivres, il y a le phénomène du harcèlement sexuel qui est là. » (Un responsable d'une organisation de défense des droits humains)

« Dans le domaine du harcèlement, oui. Parce qu'effectivement, on a vu dans les administrations des patrons mêmes qui font des avances à leurs agents femmes. Et souvent, il y a des femmes qui se laissent effectivement aller puisqu'elles veulent des postes. » (une responsable d'une structure publique de contrôle)

Présentées dans certains cas comme victimes, les femmes sont parfois reconnues auteurs du harcèlement sexuel. Un responsable d'une organisation de la société civile confie :

« Je pense que beaucoup l'utilisent parce que la position est totalement indiquée pour infléchir la position hiérarchique et bien pour capter les ambitions aussi d'un certain nombre de femmes. Donc les femmes peuvent arriver et se battre, mais de plus en plus les femmes découvrent leur charme et comme tout le monde, nous sommes dans une société totalement ouverte où elle regarde la télévision, où elles savent qu'on peut monnayer aussi, etc. Donc moi je pense que le harcèlement est beaucoup plus une évidence dans les services parce que beaucoup l'utilisent comme moyen aussi pour assouvir leurs ambitions. [...] Donc c'est un harcèlement, mais moi je verrais ça dans les deux sens. Je verrais ça dans le sens où un patron le fait, mais aussi dans le sens que le patron soit exposé au harcèlement [...] Vous voyez un peu que le niveau du harcèlement peut être inversé. Et je pense que si on fait une analyse sérieuse, on doit adresser à la limite tous les acteurs, les hommes comme les femmes »

Encadré 2 : Témoignage d'une secrétaire de 25 ans à Ouagadougou

C'était concernant la garde de mon enfant. J'ai convoqué le père de mon enfant puisqu'il avait pris mon enfant et je l'ai convoqué à l'action sociale. Là-bas on n'a pas pu régler la situation jusqu'à ce qu'on me donne une autre convocation d'aller à la justice. Quand je suis arrivée, c'était un homme et net il a voulu profiter de ma situation puisqu'il m'a dit que j'aurai mon enfant. Que je ne lui fais pas confiance non? Que lui il me veut. Que ça ne va même pas durer que j'aurai mon enfant si je l'accepte seulement. Et il m'envoie des trucs bizarres. Il m'envoie des vidéos pornographiques. Des messages! Il me donne des rendez-vous. Qu'il faut qu'on se voie que je n'ai pas confiance en lui ou bien? C'est pour cela moi je lui ai dit que je suis venue pour un but précis et s'il faut que je me change pour l'enfant, je préfère donner au père de l'enfant là. Je lui ai dit que je ne suis pas venue pour ça. Il me dit que non, que c'est le monde des affaires. En tout cas il m'a parlé très mal ce jour-là. Moi j'ai fait capture d'écran de ses vidéos qu'il m'envoyait et des messages. J'ai photographié ça déposé au cas où il me menace seulement on va aller là où on va aller. Il m'a dit qu'il va laisser tomber mais concernant l'enfant la pension alimentaire de l'enfant là, il n'a pas voulu forcer le père de l'enfant tout simplement parce que je l'ai refusé. Il n'a pas voulu le forcer de payer chaque fin du mois. Quand on a commencé il a dit que ma pension alimentaire c'est chaque 5 du mois et le 5 je lui ai fait signe et il ne m'a pas répondu. Le 6 je lui ai fait signe il ne m'a pas répondu et je suis allée là-bas il m'a dit qu'il s'en fout complètement parce que ce qu'il voulait là ça n'a pas été comme il le voulait.

Ces formes de pratiques corruptrices portent atteinte à la dignité humaine et particulièrement à celle des femmes qui sont les plus fragiles et les plus exposées. Ci-dessous le témoignage d'un responsable d'une coopération internationale :

« Sous l'effet du rapport de pouvoir qui est favorable aux hommes, on peut dire qu'il y a des conséquences difficiles à mesurer, mais qu'on imagine très traumatisantes. On parle ici de la question de dignité humaine, qui équivaut à du viol. Vous savez que dans ce domaine-là, il

n'y a rien qui peut remplacer le sentiment de tristesse, de dégoût pour une femme qui est abusée. »

Dans le même sens une universitaire renchérit :

« Les femmes, c'est leur dignité. Parce que perdre sa dignité, c'est quelque chose que tu ne peux plus retrouver. L'argent, tu pourras toujours en avoir d'une manière ou d'une autre, mais la dignité, c'est assez difficile. Peut-être qu'il y en a qui ont fait ça et qui après s'en veulent à mort. Il y en a qui ont perdu leur foyer à cause de ça, que ce soit avéré ou pas. »

Une autre conséquence de la corruption sexuelle sur les femmes, c'est qu'elle peut créer un environnement qui décourage les femmes techniquement qualifiées à accepter des postes de responsabilité de peur d'être accusée d'avoir eu recours à la « promotion canapé ». Une militante d'une organisation de défense des droits de la femme témoigne :

« Je me rappelle que quand j'étais affectée, quelqu'un disait « cette année on nous a donné deux femmes seulement ». J'étais assise, je les ai écoutés. Ça pose problème, ça met des doutes un peu partout. Et dès que tu es une femme et que tu as une promotion, les gens se posent des questions. C'est par quel filtre tu es passée pour avoir la promotion ? Ça met mal à l'aise quelques fois celles-là mêmes qui sont promues ».

3.3.4 Corruption et crise sécuritaire et humanitaire : les femmes, les grandes victimes

La crise sécuritaire que vit le pays depuis 2016 est génératrice d'une crise humanitaire sans précédent. Ce contexte de crise crée un environnement propice à la corruption qui contribue à aggraver la crise humanitaire. Tout fonctionne comme un cercle vicieux qui aura pour conséquence de fragiliser davantage la situation économique et sociale des femmes et des jeunes filles. En effet, la corruption peut entraîner une mauvaise

allocation des ressources, une distribution inéquitable de l'aide et une inefficacité dans la réponse à la crise. Toute chose qui limite l'accès des populations touchées aux services essentiels tels que la nourriture, l'eau, les abris et les soins de santé. Les principales victimes sont les enfants et les femmes qui représentent selon les dernières statistiques disponibles, 82%⁷ des personnes déplacées internes. De ce fait, elles subissent doublement les effets des inégalités sociales à cause de leur condition de femme, mais aussi du fait qu'elles sont des déplacées internes. Une responsable d'une structure de coopération internationale témoigne :

« Avec la question de l'insécurité, nous voyons aujourd'hui que dans le domaine humanitaire, notamment pour les personnes déplacées internes (PDI), les femmes sont les plus affectées. Les femmes sont les plus affectées dans le sens où, quand il s'agit de distribution de vivres, des fois il est difficile que les femmes puissent bénéficier. Alors que l'on sait que, dans ce contexte-là, ce sont les plus vulnérables, les femmes et les enfants »

Cette situation est très difficile pour les femmes et les expose aux risques accrus de violence et d'abus sexuels et d'autres formes de violations des droits humains. En effet, plusieurs témoignages montrent que des acteurs de la chaîne humanitaire profitent de l'extrême vulnérabilité des femmes PDI pour exiger des faveurs sexuelles en échange des vivres ou des ressources financières.

Selon une étude réalisée en 2020 par Plan International et l'UNFPA auprès de 800 filles et adolescentes de 10 à 19 ans au Burkina Faso et au Mali, on peut noter que *« le manque de moyens de subsistance exerce une pression supplémentaire sur les adolescentes. Cela augmente leur risque d'être exploitées sexuellement et d'adopter des comportements*

7 UNHCR Burkina Faso - Aperçu des personnes déplacées de force – 31 Décembre 2023; <https://data.unhcr.org/fr/documents/details/105969>

dangereux pour avoir de quoi manger ». (Les filles dans la crise : Voix du Sahel ; page 12)

Comme l'illustre les propos de cette fille de 15 ans, déplacée interne à Tougan « *Certaines (filles) font ça. Il ne vous plaît pas, mais comme vous avez besoin d'argent, vous le suivez. Les garçons, non, il n'y a pas de garçons qui font ça.* » (Les filles dans la crise : Voix du Sahel ; page 12).

Ces faits sont également révélés en 2021 par Minute.bf, un média en ligne dans l'article *Deal dans la distribution des vivres des Personnes déplacées internes (PDI)* :

« *Ce n'est pas de l'imagination ni des rumeurs et encore moins des accusations. Ce sont des témoignages de plusieurs déplacés internes de Kongoussi, recueillis par www.minute.bf. Cette ville accueille plus de 40 000 âmes depuis l'avènement du terrorisme dans la province du Bam. Ces personnes ont fui les attaques terroristes à Sakoundo, Kaokana, Bèlèdè, Sirgare, Zitenga... Mais, la mauvaise gestion des vivres destinés aux déplacés internes est un autre supplice pour ces personnes vulnérables. Pendant que certaines d'entre elles en sont régulièrement ravitaillées, d'autres sont nombreuses à ne rien recevoir depuis maintenant plus d'une demi-année. Pis, c'est « le sexe qui est marchandé » en échange des vivres, certaines femmes étant poussées à s'offrir sexuellement, « au vu et au su de leur mari » pour avoir de quoi s'occuper de leur famille ».*

Par ailleurs cette extrême fragilité des femmes déplacées internes combinée à la faiblesse des réponses humanitaires à la crise conduit à une inversion des normes sociales. En effet, certaines femmes ont fini par intégrer dans leur stratégie de survie les faveurs sexuelles en échange des vivres ou pour accéder à des programmes d'aide aux femmes. Selon ce responsable d'une OSC à Ouahigouya, « souvent

vous recevez des vivres ou des fonds à distribuer à un nombre donné de femmes. Par exemple, si le programme concerne 100 femmes, vous allez choisir ces 100 femmes sur la base des critères donnés. Mais, vous allez voir certaines femmes vous approcher pour proposer des faveurs. Parce qu'elles sont convaincues que si les 100 femmes sélectionnées ont été bénéficiaires, c'est parce qu'elles ont donné quelque chose. On ne comprend pas pourquoi elles pensent ainsi ?».

Ces pratiques affectent la dignité de la femme et effritent la confiance des institutions et compromettent l'appropriation des réponses humanitaires par les femmes.

Encadré 3 : Compte rendu d'un cas de dénonciation faite auprès du Comité régional Anti-corruption (CRAC) du REN-LAC dans la région de l'Est.

T. A., mère de deux enfants est une PDI venue de Tanwalbougo, courant mois de mars 2022. Elle a eu la chance d'être reçue dans une famille d'accueil au secteur 1 de Fada. Quelque temps après son arrivée, sa tutrice (une vieille de sa famille d'accueil) appela O.B, un agent de l'action sociale de Fada, chargé du recensement des PDI au secteur 1 afin qu'il puisse enregistrer la nouvelle PDI (T. A). L'agent recenseur de l'action sociale (O.B) donna rendez-vous le lendemain à T.A dans une école primaire juste à côté de sa famille d'accueil. Le lendemain, O.B et T.A se rencontrèrent au lieu indiqué. Après les salutations et présentations, l'agent de l'action sociale demanda l'identité et le contact de T.A. Ce préalable fait et sans détours, O.B dit à T.A qu'il est tombé follement amoureux d'elle. Il ajoute qu'il ne va plus l'enregistrer comme PDI mais qu'il va lui trouver du travail à condition qu'elle accepte d'être son amie (c'est-à-dire qu'elle accepte qu'ils sortent ensemble de temps à autre). T.A a refusé sa proposition et a rejoint sa famille d'accueil où elle a fait le point de sa mésaventure. Ce même jour, l'agent de l'action sociale a appelé T.A au moins quinze (15) fois sans qu'elle décroche. Alors, dès lors, il n'a cessé de lui envoyer des SMS et des messages vocaux pour lui dire qu'il n'arrive pas à dormir à cause d'elle. Il lui indique même une chambre de passe où ils pourront chaque fois se rencontrer en cas de besoin. T.A est restée sur sa position et O.B lui fait savoir que si elle refuse sa proposition, elle ne sera jamais recensée et qu'elle va voir. Ne supportant plus les multiples harcèlements et menaces de O.B, T.A a exposé son problème à la responsable de l'association féminine Tégawendé, association que T.A a intégrée quelque temps après son arrivée à Fada.

C'est alors que la responsable de l'association féminine Tégawendé a saisi le CSC-CT de Fada via son président. Après concertation, une équipe composée du CSC-CT, du CRAC-Est et du MBDHP s'est d'abord entretenue avec la responsable de l'association féminine et la victime avant de saisir le Directeur régional de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire de l'Est. Suite à l'intervention de l'équipe, le DR suspendu définitivement O.B de toute opération de recensement, lui a retiré son matériel de recensement et lui a aussi infligé des sanctions internes. Le DR a salué la démarche entreprise par l'équipe composée du CSC-CT, du CRAC-Est et du MBDHP, l'intégrité et le courage de T.A. Le DR a également pris l'engagement que T.A et les autres PDI nouvellement arrivées à Fada seront recensées par une équipe qui sera déployée sur le terrain à cet effet les jours à venir. Chose qui a été faite et confirmée par T.A. Les membres de l'équipe sont repartis au siège de l'association féminine et ont fait le point de leur démarche auprès du DR à T.A en présence de la responsable de ladite association. T.A s'est dite satisfaite et a remercié l'équipe pour le travail abattu. Malgré les multiples harcèlements et menaces qu'elle a endurés, T.A a demandé et supplié l'équipe que l'affaire s'arrête là et n'aille pas loin. En effet, après des investigations, des liens de parenté existaient entre les familles de T.A et O.B. De plus, à la demande de O.B après son forfait, une délégation de sages est allée présenter ses excuses et demander pardon à T.A. Aussi, T.A, dit qu'elle ne souhaiterait pas être la cause de la perte d'emploi de O.B. L'équipe a accédé à sa requête après des conseils avisés.

3.3.5 Genre et corruption dans l'administration publique : études de cas de trois secteurs sociaux

L'impact négatif de la corruption sur la société n'est plus à démontrer tant elle fragilise les fondements de toute démocratie et exacerbe les inégalités entre citoyens. Les hommes et femmes souffrent des méfaits de ces pratiques. Cependant, au regard de l'extrême vulnérabilité des femmes, elles sont davantage exposées. Dans la présente étude, le focus est mis sur la manière dont les hommes et les femmes vivent la corruption dans les domaines de la santé, du transport et des interactions avec la Police. Le choix de ces structures s'explique par le fait que ce sont des structures régulièrement citées parmi les structures les plus corrompues selon les rapports du REN-LAC ou en raison de leur importance sociale.

• Corruption dans le secteur de la santé

La corruption dans le secteur de la santé sape les progrès réalisés en matière d'égalité d'accès entre hommes et femmes aux services publics de la santé. En rappel, au Burkina Faso, depuis avril 2016, le pays met en œuvre la politique de gratuité des soins en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de cinq ans. Selon les données de l'Afrobaromètre, plus de la moitié des citoyens sondés ont déclaré avoir eu recours à un service public de santé au cours de l'année. 60 % des femmes et 63 % des hommes ont sollicité un service de santé en 2015. En 2022, cette proportion est de 67,4 % pour les hommes et les femmes. Sur les deux années, il ne ressort aucune différence significative en matière de sollicitation des services de santé. Ce qui est contraire à la perception selon laquelle les femmes sollicitent davantage les services de santé que les hommes. Toutefois il convient de signaler que les femmes manifestent un plus grand besoin des services de santé pendant les années de leur accouchement soit pour elles-mêmes, soit pour les soins des enfants.

Cependant on note une différence significative en 2015 en matière d'offre de pot de vin entre les hommes et les femmes. Les hommes ont tendance à offrir plus de pot de vin (5% des hommes) que les femmes (seulement 2%). Toutefois, en 2022, non seulement les proportions d'offreurs de pot de vin ont augmenté pour les deux sexes, mais on constate que la différence de comportement entre eux s'est estompée.

En effet, ce sont 16,6 % de femmes contre 19 % des hommes qui ont déclaré avoir offert des pots-de-vin en échange d'un service. En comparant sur la période de fécondité des femmes (15 à 49 ans), ce sont 18,1 % des femmes qui ont déclaré avoir offert des pots-de-vin contre 19,7 % des hommes.

La fragilité économique aggrave les inégalités de genre dans l'accès aux services de santé. En raison de leur besoin accru et leur forte dépendance aux services de santé, les femmes sont davantage exposées à

la corruption et à ses effets. En témoignent les propos d'un professionnel et d'une usagère du système de santé.

« Un jour, une femme avait besoin d'un fil de cerclage qui coûtait 22 500 FCFA et elle a fouillé en vain dans les pharmacies. Un agent avait le fil chez lui et lui a fait la proposition à 15 000 FCFA. J'ai laissé passer parce que chacun trouvait son compte..... L'ordonnance est sous prescription et l'usager part chercher en pharmacie normalement. Le cerclage ne fait pas partie de la gratuité. Dans une telle situation, que ferez-vous ?.....Dans les textes, il est interdit de prendre de l'argent à l'hôpital. Qu'aurez-vous fait à votre place ? Voyez-vous que c'est un dilemme ?..... Il n'est pas obligé de donner à la malade. C'est parce que c'était une urgence. Mais elle devait payer. L'agent lui, avait fait venir le fil de la maison et vous pensez qu'il devrait l'offrir gratuitement ? » **(Infirmier anesthésiste et responsable de la file active, 52 ans)**

« Ce sont les usagers qui le permettent vraiment. Moi particulièrement, je n'ai jamais vécu cela dans cet hôpital. Pour le cas du service de la maternité, le corps est serviable. Si les usagers leur font de petits cadeaux, c'est à leur compte. Ce sont les agents eux-mêmes qui contribuent parfois. Personnellement, ils ne m'ont jamais rien demandé. [...]. C'est un peu compliqué pour les femmes illettrées. Les femmes analphabètes se sentent petites, elles ne veulent pas s'affirmer. [...]. Elles se disent parfois qu'il faut forcément donner quelque chose à ceux qui leur rendent service, alors que non. Pour elles, il faut payer une gentillesse, alors que ce n'est pas ça. » **(Une usagère d'un centre de santé)**

En plus de leur statut social de dominées, le faible niveau d'instruction des femmes justifie le fait qu'elles ont une méconnaissance relative des parcours et des règles officielles. Toute chose qui les incline aux pratiques corruptrices (négociation, don de cadeaux et de pot de vin, etc.) comme moyen d'accès aux services publics de santé. Légalement

reconnues comme formes de corruption, ces rétributions sont – suivant certains systèmes de représentation locaux – parfois perçues comme des formes de « reconnaissances » ou des « cadeaux » offerts aux agents de santé considérés comme des « bienfaiteurs ». Ce qui confirme les travaux ethnographiques de de Sardan et al. (1999, 2001) qui montrent que les dysfonctionnements de la bureaucratie dans la production de services publics offrent les terrains fertiles pour des petits « arrangements informels. Oscillant entre la dimension de l'échange et celle de l'extorsion, ces pratiques occasionnent des processus de redistribution des ressources publiques détournées, mais engendrent également des mécanismes d'exclusion de l'accès à ces ressources ».

• Corruption dans les services de police

Les services de Police sont régulièrement perçus comme les services les plus corrompus au Burkina Faso par les citoyens. En effet, selon les données du REN-LAC, la police (nationale comme municipale) s'est régulièrement classée parmi les trois services les plus corrompus au Burkina Faso. Dans un contexte marqué par une crise sécuritaire aiguë, le constat est très préoccupant. Comment les hommes et les femmes se comportent-ils face aux services de la police ?

L'analyse des données de l'Afrobaromètre indiquent que les hommes sollicitent un peu plus les services de la police que les femmes. En effet, 11,5% des hommes sondés, en 2015, ont déclaré avoir eu recours à la police contre 4,8% des femmes. En 2022, ces proportions sont respectivement de 12% pour les hommes et 7,7% pour les femmes. Par ailleurs, en regardant les données du sondage 2021 du REN-LAC, seulement 31,1% des sollicitations de la police (nationale et municipale) était faites par les femmes contre 68,9% pour les hommes. Ce constat pourrait s'expliquer par les faits que les hommes sont économiquement plus actifs que les femmes. Il en résulte que les femmes restent

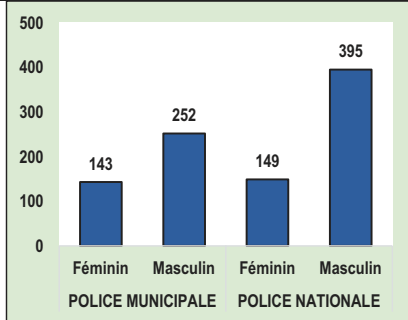
encore majoritairement occupées au foyer⁸. Cette situation fait que les hommes sont davantage en interaction avec les services publics et particulièrement de la police.

Pour ce qui est des pratiques de corruption, selon les données de l'Afrobaromètre, 79,7% des hommes ayant eu une interaction avec la police ont déclaré avoir offert au moins une fois un pot-de-vin contre 75,9% des femmes ayant eu un contact avec la police. En 2022, les proportions de ceux ayant offert au moins une fois un pot-de-vin sont respectivement de 51,4% pour les hommes et 52,2% pour les femmes. Ces deux années, les différences de comportement ne sont pas statistiquement significatives. En observant les données du sondage 2021 du REN-LAC, qui calcule la fréquence des actes de corruption dans le service au cours l'année, on note une différence significative entre les hommes et les femmes. En effet, ces résultats suggèrent que le taux de corruption est plus élevé chez les femmes comparativement aux hommes. Ce constat est partagé par certaines personnes interviewées :

« Quand on prend la petite corruption au niveau de la police, je n'ai pas de données, mais on remarque souvent que les femmes sont beaucoup plus dans les intersections. Elles font l'objet de beaucoup de contrôle, parce qu'elles sont un peu enclines à ne pas chercher de problème, donc elles sont prêtes à donner de l'argent pour pouvoir s'échapper » **(une responsable d'une structure de coopération internationale)**

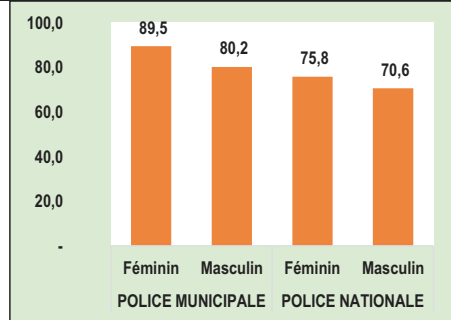
8 ONUDC (2021), Il Est l'heure de répondre aux dimensions de genre de la corruption, Édition : Jaya Mohan

Figure 2: Nombre de sollicitations des services de la police par sexe



Source : sondage REN-LAC, 2021

Figure 3: Taux de corruption dans les services de la police par sexe



Source : sondage REN-LAC, 2021

• Corruption dans le secteur du transport

Le phénomène de la corruption a la peau dure dans le secteur des transports. En effet, les études réalisées sur l'état de la corruption par le REN-LAC montrent que la Direction Générale des Transports Terrestre et Maritime (DGTMM) et les directions régionales des transports font régulièrement partie des services cités comme les plus corrompus. En effet, sur les cinq dernières années ces services sont régulièrement classés parmi les cinq services les plus corrompus au Burkina Faso. En dépit des initiatives entreprises par la DGTMM pour endiguer le phénomène, la corruption demeure prégnante. Ces résultats sont corroborés par les propos de deux agents de la DGTMM :

« Ça fait peut-être [...] ans révolus déjà que je suis là, et on vient tomber sur des pratiques, voilà, ce qui se passe. Bon, c'est comme quelqu'un qui se retrouve seul en tout cas dans une boue immense. Quelle que soit la volonté individuelle, les forces peuvent manquer. La chose est réelle. Il n'y a pas un agent ici qui va lever sa main et puis dire qu'il n'y a pas de corruption dans le service. Mais je suis content aussi parce que y a

quand même des individus qui se démarquent de ces comportements-là. Il y a aussi des actions qui sont menées, des décisions qui sont prises de la part des autorités pour essayer, comme on aime le dire, de diminuer au maximum les effets de la corruption sur le fonctionnement du service » (un Agent de la DGTMM)

« Au niveau spécifiquement de la DGTMM, [...] la pratique de la corruption, elle est grande même si elle n'implique pas nécessairement tous les agents, il y a certains irréductibles qui sont dans la pratique. Donc je pense qu'également au niveau de la DGTMM la pratique est grande. » (Un autre agent de la DGTMM).

Comment les hommes et les femmes vivent-ils les pratiques corruptrices spécifiquement dans le domaine des transports ? Les résultats du sondage du REN-LAC en 2021, révèlent que les femmes ont moins sollicité les services de la DGTMM que les hommes. En effet sur les 47 sollicitations, seulement 12 étaient du fait des femmes. Cependant, le taux de corruption a tendance à être plus élevé chez les femmes que chez les hommes. 66,7% des sollicitations des femmes ont été entachées d'actes de corruption contre 62,9% pour les hommes.

Tableau 8: Nombre de sollicitations et taux de corruption dans le secteur des transports par sexe en 2021

<i>Sexe</i>	Nombre de sollicitations	Taux de corruption (%)
<i>Féminin</i>	12	66,7
<i>Masculin</i>	35	62,9

Source : sondage REN-LAC, 2021

Au regard de ces faits, peut-on affirmer que les femmes usagères des services de transports sont vulnérables face à la corruption ? Nous disposons de très peu d'évidences pour tirer une conclusion. Une étude

spécifique sur le secteur peut être nécessaire pour répondre à cette question. Néanmoins, certaines raisons peuvent expliquer la vulnérabilité des femmes devant les services de transports. Premièrement, la méconnaissance des procédures liée à leur complexité. Deuxièmement, le statut de dominée des femmes peut faire qu'elles peuvent se sentir « très petites » devant un agent public « tout-puissant ». Dans ce contexte, il est difficile de refuser une sollicitation de pot-de-vin d'un agent. Un usager des services de la DGTTM témoigne :

« Pour ma part, je pense que les femmes sont plus exposées. Les femmes sont les plus exposées parce que, bon, l'homme, comme on le dit, si la femme arrive dans un service, elle tendance à être plus douce. À vouloir faire accélérer les choses, mais si, si c'est l'homme, je ne pense pas que ça sera la même chose. » (Un usager des services de la DGTTM, étudiant, 25 ans)

Qu'en est-il des pratiques de corruption des agents au sein de la DGTTM ? Des entretiens réalisés, il ne ressort pas une différenciation entre sexe. Les femmes semblent tout aussi impliquées dans les pratiques corruptrices que les hommes. L'effectif des femmes étant numériquement important à la DGTTM, elles se retrouvent aux différents échelons de la chaîne administrative. Cette situation fait qu'elles ont les mêmes opportunités de marchandage que les hommes et donc tout aussi exposées que les hommes aux pratiques corruptrices comme en témoignent ces propos d'un agent de la DGTTM :

« À ce niveau, l'analyse peut être biaisée parce que comme on n'a pas un nombre équilibré d'hommes et de femmes, bon, peut-être que c'est parce que y a plus de femmes qu'elles sont exposées, peut-être que c'est parce qu'il y a plus d'hommes qu'ils sont exposés. Là je ne sais pas ce que je vais dire. Mais je peux dire seulement, que quel que soit le genre là, les gens sont versés dans ça. Mais si vous voulez vraiment avoir des résultats fiables, il faudra peut-être cibler dans votre sondage et puis voir. Sinon si je dis que je peux dire qui est plus exposé que qui, ça va être très compliqué » (un agent de la DGTTM)

Encadré 4 : Un responsable du CAC de la DGTTM raconte

Une anecdote que je peux prendre tout simplement, c'est un ami ou bien un frère, son ami est venu pour l'enrôlement, et je l'ai aidé à faire son enrôlement. Et quand il a fini son enrôlement, il a enlevé un billet de 2000 FCFA il a déposé sur la table. Il était là avec un ami et il n'y a pas eu de sollicitation. Avant qu'il ne parte je lui ai demandé les 2000 FCFA c'est pour quoi ? Que c'est pour l'avoir aidé, l'avoir assisté et puis voilà. Je dis non. Le service, moi je l'ai fait parce qu'il y a une certaine connaissance et j'ai une certaine facilité aussi d'accès au service, mais, ce n'était pas dans ce but-là. J'ai dû user de pédagogie en tant que membre du comité anti-corruption. Pour que ces personnes mêmes qui sont à l'extérieur, notamment les usagers des services publics nous accompagnent, parce qu'en réalité c'était un artiste. Un artiste je dirai entre griffe de renom et que je tairai le nom également qui a fait ça. Je dis bon, toi en tant que leader tu devrais promouvoir certaines valeurs. Donc essaie de nous accompagner et n'entre pas dans cette pratique en réalité. Je pense que c'est une petite sensibilisation qui a porté ses fruits. C'est juste une petite anecdote que je prends.

3.4 Les principaux facteurs qui influencent l'engagement des femmes dans la lutte anti- corruption

La lutte contre la corruption nécessite l'engagement de tous les acteurs institutionnels, mais aussi de chaque citoyen sur le plan individuel. De l'avis de certains acteurs clés, les femmes semblent être moins engagées que les hommes dans la lutte anti-corruption. Une responsable d'association féminine déclare : « *par rapport aux femmes moi je dirai de façon sincère que les femmes ne sont pas au cœur de la lutte.* »

Ce faible engagement des femmes amène logiquement à se poser la question de savoir quels sont les facteurs qui favorisent ou limitent l'engagement des femmes en matière de lutte contre la corruption. L'identification de ces facteurs permettra leur meilleure prise en compte dans les politiques, les actions et les activités de lutte contre le fléau.

3.4.1 Facteurs favorisants

Les principaux facteurs favorisants ou devant favoriser l'engagement des femmes dans la lutte contre la corruption sont entre autres.

- ***Les effets négatifs de la corruption sur les femmes par rapport aux hommes***

L'analyse des impacts genrés de la corruption montrent que les femmes subissent plus la corruption que les hommes. Cela devrait contribuer à une prise de conscience au sein de la population féminine sur la nécessité de combattre la corruption. En s'appuyant sur des outils et méthodes appropriés (sensibilisation, communication, etc.), cette frange de la population pourrait résolument s'engager dans le combat contre la corruption. En témoigne ce propos d'une universitaire :

« Je ne connais pas bien ceux qui s'activent dans ça, mais je me dis que normalement, elles ne devraient pas être moins engagées que les hommes. Peut-être même qu'elles devraient être plus engagées, parce qu'elles subissent aussi parfois beaucoup plus les effets de la corruption. En tout cas, elles devraient l'être, mais je ne suis pas sûre que ce soit le cas ».

- ***L'accès de femmes à des postes de responsabilité***

Malgré les multiples entraves, les femmes accèdent de plus en plus à des postes de responsabilité administrative et/ou politique. Même si la politique de quota genre n'a pas abouti aux résultats escomptés, il est indéniable que le niveau d'éducation et les compétences professionnelles de plus en plus élevées chez les femmes, les amènent à occuper de plus hautes fonctions dans l'administration publique. Cette situation offre une opportunité majeure dans la lutte contre la corruption à travers un engagement plus élevé des femmes. En effet, les femmes qui accèdent à des postes politiques ou administratifs proviennent d'organisations féminines dont certaines sont engagées dans la lutte contre la corruption.

Les propos suivant d'un responsable d'une structure étatique illustrent bien cette situation :

« Moi particulièrement, j'avais une amie qui avait été nommée et justement le service qu'elle gère là, le ministère a décidé que ça ne sera que des femmes qu'on va nommer à ces postes, parce que ça freine beaucoup de choses, ça règle beaucoup de choses. Parce qu'avant cette femme-là, tous les hommes qui ont occupé ce poste ont eu des problèmes et le ministère a eu beaucoup de problèmes avec les hommes. Donc pour en finir avec ça, ils ont décidé et effectivement dans ce ministère-là, pour ce poste-ci, ce sont des femmes seulement qui se remplacent et les gens ont trouvé que les problèmes ne sont pas finis mais au moins de ce côté-là, le ministre n'est plus inquieté ».

- ***La présence d'organisations féminines dans le paysage associatif burkinabè***

Le milieu associatif burkinabé est caractérisé par la présence de plusieurs associations féminines. Certaines de ces associations sont engagées dans la défense des droits des femmes. Cette situation est une opportunité pour mieux amener les femmes à s'engager dans la lutte contre la corruption. S'appuyer sur ces structures organisées constitue un avantage non négligeable et susceptible de favoriser l'engagement des femmes dans la lutte anti-corruption. Un responsable d'une organisation de défense des droits humains donne des pistes :

« Si je prends en gros les catégories sociales mobilisant généralement les femmes, en premier lieu je sais qu'il y a des structures organisées au niveau des secrétaires, il y a même une association de secrétaires, qui a quand même une influence assez grande sur ses membres, on peut organiser des sessions de formation à l'adresse des associations des secrétaires et ne pas se limiter seulement à ces associations-là, mais voir également des associations professionnelles de femmes à la base ».

3.4.2 Facteurs limitants

Les principaux facteurs limitant l'engagement des femmes dans la lutte contre la corruption sont les suivants.

- ***Les pesanteurs socio-culturelles***

Il ressort de la plupart des entretiens que le positionnement de la femme vis-à-vis de la corruption serait influencé par son statut de soumission dans la communauté et d'exclusion des sphères de décision. En effet, le statut de soumission et d'obéissance aux hommes qui décident la plupart du temps ne permet pas à la femme de s'affirmer et la confine à une discrétion parfois préjudiciable et la rend complice de certaines pratiques peu recommandables. Cette situation impacte négativement son engagement dans la lutte anti-corruption. Victime ou instigatrice son statut la freine dans son engagement dans les actions de lutte contre la corruption. Une militante d'association de défense des droits de femmes explique :

« Elles (les femmes) sont engagées mais pas jusqu'au bout. Elles peuvent dénoncer et puis quand ça arrive à un moment donné, on dit de retirer. Parce que les familles ne sont pas d'accord. Voilà, tu es menacée, ta famille, ta belle famille, on dit de retirer ta plainte. (...) Donc, on te menace de retirer la plainte. Ou bien de ne pas aller témoigner ».

- ***La faible proportion des femmes dans les sphères de décision***

La loi n°003-2020/AN portant fixation de quota et modalités de positionnement des candidates et candidats aux élections législatives et municipales au Burkina Faso indique que les listes de candidatures doivent comporter au moins 30% de l'un et l'autre sexe. Mais force est de constater que dans la pratique, cette loi n'est pas respectée et ce, par la quasi-totalité des partis politiques. En effet, les femmes sont très faiblement représentées tant à l'Assemblée nationale que dans les autres sphères décisionnelles de l'administration. De par cette position,

elles ont peu d'opportunités d'influencer les politiques et actions de lutte contre la corruption. Ce constat est soutenu par une structure de coopération internationale :

« Ça c'est à l'image un peu de notre réalité ici. Parce que quand on parle de leadership, vous voyez un peu où se situent les femmes. Même quand on parle au niveau électoral, vous voyez un peu la proportion. C'est très faible. Or, pour pouvoir lutter contre la corruption, il faut quand même avoir un certain leadership. Il faut aussi être dans des mouvements où il y a des instances de prise de décision. Il y a une assise intéressante qui te permet d'être protégé et de te sentir vraiment en confiance et d'avoir l'opportunité de t'exprimer sur la question. Donc sur tous ces plans-là, quand vous prenez, il y a moins de femmes. Ce n'est pas qu'elles ne peuvent pas le faire, mais tout simplement par rapport au contexte actuel, elles n'ont pas accès à ces instances et à ces cadres pour le faire. »

- ***Faible intégration de la question de la corruption dans la lutte pour la défense des droits des femmes***

Au Burkina Faso, il existe des organisations de femmes qui luttent pour l'amélioration des conditions de vie des femmes et pour leurs droits. Malheureusement, dans cette lutte le lien avec le phénomène de la corruption n'est pas souvent clairement établi. Cette faible prise en compte de la corruption dans la défense des droits des femmes pourrait s'expliquer par le fait qu'elles ne se sentent pas concernées ou qu'elles ne sont pas conscientes des effets néfastes de la corruption sur leurs conditions de vie.

- ***Femme comme gardienne des secrets dans la société***

Dans la société africaine en général et burkinabé en particulier, le rôle assigné à la femme est principalement la gestion et la protection du foyer. Ce rôle est souvent transposé de façon consciente ou inconsciente dans l'administration publique de sorte que la femme se sent dans

l'obligation de couvrir certains actes de corruption qu'elle rencontre dans l'exercice de ses fonctions. Un responsable d'une OSC témoigne :

« La femme peut également être protectrice, dissimuler des faits de corruption. Et ça, pour moi, c'est l'aspect le plus dangereux. Elle peut voir quelque chose qui ressemble à un fait de corruption et avoir tendance à le cacher. Si vous allez dans les administrations ou dans les grandes entreprises, généralement, ceux qui occupent les fonctions d'entrée, les positions d'entrée dans l'entreprise, ce sont généralement des femmes. C'est des secrétaires qui enregistrent des courriers, qui font partir des courriers, qui peuvent voir des indices de tentatives de corruption, mais qui ne les dénoncent pas. Voilà pourquoi je parle du fait que la grande majorité des femmes occupe des positions qui peuvent leur permettre de voir, de sentir des phénomènes de corruption. Et là, malheureusement, il y a des femmes qui jouent le rôle de protectrices de ces faits de corruption. Et ça, ça relève d'un phénomène de société. Parce que généralement, dans nos sociétés, la femme est réputée être gardienne des secrets, soit de la famille, soit du groupe dans lequel elle est. Donc ça fait qu'il y a beaucoup qui voient des faits de corruption et qui ont tendance à les cacher ».

4. RECOMMANDATIONS

Au regard de ces résultats, des recommandations sont faites à l'endroit des différents acteurs impliqués dans la lutte contre la corruption.

(i) À l'endroit des acteurs étatiques (Gouvernement, AN, ASCE-LC, Justice)

- Faire un diagnostic genré des politiques, stratégies et instruments de lutte contre la corruption

Il est ressorti des analyses que les politiques publiques en général et celles de lutte contre la corruption en particulier ne prennent pas suffisamment en compte le genre non seulement dans leur élaboration, mais aussi dans leur mise en œuvre. Cette situation appelle à la prise en compte des spécificités liées au genre dans les politiques et stratégies. Cela passe d'abord par un diagnostic approfondi de ces instruments sous l'angle du genre. À l'issue de ce diagnostic, des recommandations pertinentes devront être formulées pour une meilleure prise en compte des femmes dans ces instruments et politiques.

- Réajuster les stratégies pour exploiter au mieux le potentiel sous utilisé des femmes dans la lutte contre la corruption

L'analyse des facteurs influençant l'engagement des femmes dans la lutte contre la corruption révèle qu'il existe un potentiel sous utilisé de la gent féminine en la matière notamment l'existence d'organisations féminines évoluant dans le domaine de la défense des droits des femmes. Il sied donc de mieux exploiter ce potentiel en associant ces organisations dans le développement des stratégies de lutte anti-corruption. Ainsi les femmes ne seront plus de simples consommatrices des outputs de ces stratégies, mais des actrices-clés dans la mesure où elles seront impliquées davantage dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de lutte contre la corruption.

- Faire un diagnostic genre de la loi anti-corruption afin d'y proposer des actions pertinentes qui prennent en compte le genre

L'analyse genre de la loi anti-corruption est très importante pour le succès de la lutte contre la corruption et permettra ainsi de mieux cerner les implications (effets et impacts différenciés sur les hommes et les femmes) et facilitera son application plus équitable. En effet, la loi est la même pour tous mais tous ne sont pas dans les mêmes conditions dans la société. Pour appliquer par exemple la déclaration des biens exigée aux autorités, on se rend compte des spécificités réelles pour une femme qui a une position particulière dans la société de pouvoir remplir toutes les conditions requises (déclarer les biens de son conjoint par exemple, et comment peut être démêler les écheveaux si elle est en situation de polygamie). Par ailleurs, avec l'ampleur non documentée que prend la sextorsion (corruption sexuelle), on se rend compte que les effets de la corruption sexuelle ne sont pas vécus de la même manière par les hommes et les femmes. Ce sont des exemples qui interpellent et motivent une analyse genre plus poussée afin d'identifier des propositions plus idoines pour la relecture de la loi anti-corruption.

- Améliorer la protection des dénonciateurs et des lanceurs d'alerte

Le faible taux de dénonciation des actes de corruption s'explique en grande partie par la peur des représailles. En effet, en 2022, plus de sept (07) citoyens sur dix (10) craignent de subir des représailles suite à une dénonciation. Cette crainte est due à la faiblesse du dispositif juridique de protection des dénonciateurs. Il apparaît alors nécessaire de renforcer ce dispositif par l'adoption d'une loi sur la protection des dénonciateurs et des lanceurs d'alerte en lien avec le phénomène de la corruption. Cette loi devrait tenir compte des spécificités de genre.

(ii) À l'endroit des OSC

- Faire un plaidoyer pour approfondir le diagnostic genre de la loi anti-corruption dans le sens de prendre en compte les spécificités du genre. Ce plaidoyer doit commencer par une concertation des acteurs afin d'identifier les volets spécifiques pour la relecture de la loi.
- Intégrer davantage le genre dans la conception et la mise en œuvre des activités de lutte contre la corruption. Les analyses ci-dessus ont montré une faiblesse de prise en compte du genre dans la mise en œuvre des activités de lutte contre la corruption. Même quand il est pris en charge, cela reste très embryonnaire, non structuré et faiblement capitalisé. De ce fait, les termes de référence des activités doivent systématiquement intégrer la question du genre et les structures de mise en œuvre doivent élaborer ou réviser leurs outils de collecte de données en vue de capitaliser les résultats en lien avec le genre.
- Associer la lutte contre la corruption, pour l'intégrité et la lutte pour les droits humains /des droits des femmes. La lutte contre la corruption est une partie intégrante de la défense et la promotion des droits de l'homme. Cependant le constat est que les organisations de défense des droits humains notamment des droits de la femme ont tendance à sous-estimer le volet de la lutte contre la corruption dans leurs actions. Il faudra travailler à créer une plus grande synergie entre ces organisations dans la mise en œuvre des activités et les renforcer de sorte qu'elles puissent porter par elles-mêmes les questions de la lutte contre la corruption.
- Renforcer les capacités des OSC en matière d'approche genre et lutte contre la corruption. La capacité des OSC à intégrer la dimension genre dans les actions de lutte contre la corruption

dépend de leur niveau de maîtrise de la problématique. En effet, des entretiens réalisés, il ressort que cette problématique est nouvelle et méconnue des acteurs étatiques et de la société civile. Des séances de sensibilisation et de formation s'avèrent donc nécessaires. Ces activités peuvent porter sur “ les interactions entre genre et corruption”, “les effets de la corruption sur le genre”, “planification et suivi-évaluation sensible au genre”.

- Travailler à vulgariser le concept de genre à travers des activités de sensibilisation. En effet, si les notions de corruption et de genre ne sont pas nouvelles, les interactions entre elles se présentent comme une nouvelle préoccupation pour la communauté des chercheurs et des praticiens. Le REN-LAC devrait mettre un accent particulier dans la diffusion des résultats de l'étude et la vulgarisation de la problématique genre et corruption. A cet effet, le réseau devra cibler les publics concernés pour la diffusion de celle-ci. En plus de ces activités, le réseau doit encourager la production de connaissances sur la thématique (réalisation d'études spécifiques).
- Intégrer les aspects de sextorsion dans les activités de formation et de sensibilisation sur l'intégrité dans les services publics. La problématique de la corruption sexuelle et du harcèlement est une question discrète voir tabou alors que les conséquences sur les victimes sont souvent dramatiques. La formation et la sensibilisation sur le thème de la corruption sexuelle devra viser donc à promouvoir des relations saines, protéger les droits des individus et lutter contre les comportements inappropriés.

(iii) À l'endroit des PTF

- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques anti-corruption dans le cadre des appuis aux acteurs étatiques et non étatiques

Les partenaires techniques et financiers constituent des acteurs importants dans le financement du développement du Burkina Faso. Ces financements ne sauraient atteindre leurs objectifs dans un environnement gangrené par la corruption. Au regard du rythme de croissance inquiétant du phénomène ces dernières années⁹, il devient nécessaire pour les PTF de s'assurer que les fonds alloués vont effectivement aux activités et projets pour lesquels ils sont destinés. De ce fait, il importe pour ces acteurs, dans le cadre des appuis aux acteurs étatiques et non étatiques d'encourager l'élaboration et la mise en œuvre des politiques anti-corruption. Pour ceux qui sont déjà dans cette dynamique, il s'agira de renforcer les dispositifs déjà existant conformément à la législation en la matière.

- Soutenir les initiatives et les organisations de lutte contre la corruption qui prennent spécifiquement en compte le genre

Les résultats de l'étude indiquent que les organisations de lutte contre la corruption n'intègrent pas suffisamment le genre dans leurs actions et activités de lutte contre la corruption. Des raisons financières et techniques pourraient expliquer cet état des faits. Afin de pallier cette insuffisance, ces organisations ont besoin d'un accompagnement aussi bien technique que financier. Le soutien des PTF s'avère alors nécessaire. Il peut se faire par le renforcement des capacités des acteurs de lutte anti-corruption en matière de genre et le financement de projets et actions qui prennent en compte le genre dans la lutte contre le phénomène de la corruption.

- Mener un plaidoyer pour la prise en compte du genre et de la lutte contre la corruption dans les programmes et projets de développement

La corruption constitue un frein à l'atteinte des objectifs des programmes et projets de développement. Dans la mesure où les femmes sont les

9 REN-LAC (2021), Rapport sur l'état de la corruption au Burkina Faso

premières victimes de ce phénomène, il devient indispensable que leurs besoins spécifiques soient pris en compte dans la conception et la mise en œuvre de ces projets et programmes. De ce fait, les partenaires techniques et financiers constituant des acteurs importants dans le développement du Burkina Faso devraient plaider auprès des autorités politiques pour que les questions de corruption en lien avec le genre soient suffisamment considérées pour une meilleure atteinte de leurs objectifs.

5. CONCLUSION

L'objectif de la présente étude était d'établir les liens entre genre et corruption au Burkina Faso et de formuler des recommandations permettant une meilleure prise en compte du genre dans les activités de lutte anti-corruption. Afin d'atteindre cet objectif, une démarche combinant des approches quantitative et qualitative a été adoptée.

Les principaux résultats montrent que le genre n'est pas suffisamment pris en compte dans les politiques, actions et activités de lutte contre la corruption même si des efforts sont faits. Il ressort également que le genre a une influence sur la corruption dans la mesure où les analyses quantitatives montrent que les hommes sont plus enclins à être impliqués dans les actes de corruption que les femmes. Pour ce qui est des impacts genrés de la corruption, les femmes semblent être plus touchées notamment par la corruption sexuelle. Cette situation devrait les amener à être les mieux engagées dans la lutte contre la corruption, mais tel n'est pas le cas dans la pratique. Au regard de ces résultats, des recommandations ont été formulées à l'endroit des différents acteurs intervenant dans la lutte contre la corruption au Burkina Faso.

BIBLIOGRAPHIE

Alhassan-Alolo, N. (2007). Gender and corruption: Testing the new consensus. *Public Administration and Development: The International Journal of Management Research and Practice*, 27(3), 227-237.

Barnes, T. D., & Beaulieu, E. (2019). Women politicians, institutions, and perceptions of corruption. *Comparative Political Studies*, 52(1), 134-167.

Barnes, T. D., Beaulieu, E., & Saxton, G. W. (2018). Restoring trust in the police: Why female officers reduce suspicions of corruption. *Governance*, 31(1), 143-161.

Campaniello, N. (2019). Women in crime. *IZA world of labor*.

Margaret Miers (2002). Developing an understanding of gender sensitive care: exploring concepts and knowledge. , 40(1), 69–77. doi:10.1046/j.1365-2648.2002.02341.x

Nye, J. S. (1967). Corruption and political development: A cost-benefit analysis. *The American political science review*, 61(2), 417-427.

Price, Robert M. *Society and bureaucracy in contemporary Ghana*. Univ of California Press, 1975.

Rivas, M. F. (2013): An experiment on corruption and gender. *Bulletin of Economic Research*, 65(1), 10-42.

Rose, J. (2018): The meaning of corruption: Testing the coherence and adequacy of corruption definitions. *Public Integrity*, 20(3), 220-233.

Sutherland, Edwin H., Donald R. Cressey, and David F. Luckenbill: Principles of criminology. Altamira Press, 1992.

UNDOC (2020). The time is now: addressing the gender dimensions of corruption

Johanna Törström : Les liens entre l'intégrité, l'égalité et la diversité, Organisation Mondiale des Douanes, 2020

Transparency.org: Report Breaking the Silence Around Sextortion, English PDF, 2020

Mariette Sineau : Genre et Corruption : Perceptives différenciées ; WWW.CAIRN info, 2023

Françoise Dreyfus : Les citoyens face à la corruption : Acteurs moraux ou tolérants ; WWW. CAIRN Info, 2020

Dollar David and Roberta Gatti: Policy Research Report Gender and Development: Working paper Serie N°1 Gender inequality, Income and Growth: Are good time for women? 1999

Jeffrey Coonjohn: Collected work on Gender and Corruption Volume 1, 2014

REN-LAC : Etude sur la législation anti -corruption au Burkina Faso,2011

REN-LAC : Rapport de l'étude genre et corruption au Burkina Faso, 2013

REN-LAC : Rapport sur l'État de la corruption au Burkina Faso, Édition 2021

REN-LAC : Plan Stratégique 2017-2020

REN-LAC : Plan Stratégique 2021-2025

AESC-LC : Rapport diagnostic du phénomène de la corruption et des infractions assimilées 2022

AESC-LC : Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption 2023-2027

Burkina Faso : Document de Politique Nationale Genre, Juillet 2009

Burkina Faso : Stratégie Nationale Genre 2020-2024, Janvier 2020

Burkina Faso : PNDES II Plan National de Développement Économique et Social 2021-2025

Tableau 9: Domaines des affaires et corruption

		2015		2022	
		Avoir eu recours au secteur	Avoir donné un pot de vin	Avoir eu recours au secteur	Avoir donné un pot de vin
Services d'Education	<i>Homme</i>	45,83	10,90	50,24958	23,50993
	<i>Femme</i>	34,5	8,21	43,23873	26,64093
	<i>Différence</i>	11,33***	2,7	7,01085 **	-3,13099
Service de santé	<i>Homme</i>	63	5,02646	67,38769	19,01235
	<i>Femme</i>	59,66667	1,95531	67,44574	16,58416
	<i>Différence</i>	3,33333	3,07115**	-0,05806	2,42819
Documents administratifs ¹⁰	<i>Homme</i>	46,33333	9,71223	40,76539	35,5102
	<i>Femme</i>	30,83333	7,02703	33,72287	29,70297
	<i>Différence</i>	15,5***	2,6852	7,04252 **	5,80723
Recours à l'assistance de la police	<i>Homme</i>	11,5	79,71014	11,98003	51,38889
	<i>Femme</i>	4,83333	75,86207	7,67947	52,17391
	<i>Différence</i>	6,66667 ***	3,84808	4,30057 **	-0,78502
Autres contacts avec la police	<i>Homme</i>			55,24126	38,53211
	<i>Femme</i>			42,07012	49,0566
	<i>Différence</i>			13,17115 ***	-10,52449
Services d'eau, d'assainissement ou d'électricité	<i>Homme</i>	15,5	5,37634		
	<i>Femme</i>	11,33333	2,94118		
	<i>Différence</i>	4,16667**	2,43517		

Contact avec les tribunaux	<i>Homme</i>	6,83333	85,36585
	<i>Femme</i>	1,83333	54,54545
	<i>Différence</i>	5 ***	30,8204 **

Source : À partir des données de l'Afrobaromètre round 6 et 9

Tableau 10: Listes des acteurs clés enquêtés

N	Acteurs
1	Autorité supérieure de Contrôle d'État et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC)
2	Ministère de la Justice et des Droits humains
3	Commission du genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire (CGSASH) de l'ALT
4	Cour de Comptes
5	Réseau national de Lutte Anti-corruption (REN-LAC)
6	Centre pour la Gouvernance démocratique (CGD)
7	Mouvement burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)
8	Association des Femmes Juristes du Burkina Faso (AFJ/BF)
9	Association Kebayina des femmes du Burkina
10	Professeur Idrissa Mohamed Ouédraogo
11	Madame Lichoun Mariam
12	Président d'honneur REN-LAC
13	Coopération suisse
14	Coopération suédoise
15	Coopération danoise
16	Fonds commun Genre

10 La Stratégie Nationale Genre se fonde sur les différents engagements pris aux niveaux international, régional et national pour lever les obstacles au développement lié aux inégalités et disparités entre les sexes. Il prend notamment en compte, Le plan d'action de la CEDEAO issu de la résolution 1325 des Nations unies qui porte sur l'implication des femmes dans la paix et la sécurité et Le plan d'actions national 2020-2022 pour la mise en œuvre des résolutions 1325, 1820 et 2242 du conseil de sécurité des nations-unies

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	IV
LISTE DES TABLEAUX.....	V
LISTE DES FIGURES	VI
RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	1
1. INTRODUCTION.....	5
1.1 Contexte et justification.....	5
1.2 Objectifs et résultats attendus.....	6
2. CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE	7
2.1 Cadre théorique	7
2.1.1 Définition des concepts.....	7
2.1.2 Analyse théorique des liens entre genre et corruption.....	9
2.2 Cadre méthodologique	12
2.2.1 Cadre de l'étude.....	12
2.2.2 Revue documentaire	13
2.2.3 Rencontre de cadrage.....	13
2.2.4 Collecte et analyse de données qualitatives primaires.....	14
2.2.5 Collecte et analyse de données quantitatives secondaires...	14
2.2.6. Considérations d'ordre éthique.....	15
3. RÉSULTATS.....	16
3.1 Genre, lutte contre la corruption et politiques publiques au Burkina Faso : vers un changement de paradigme ?.....	16
3.1.1 Genre et politiques publiques	17
3.1.2 Prise en compte du genre dans les politiques et actions de lutte contre la corruption.....	19
3.2 Genre et corruption : liens, pratiques et formes de corruption.....	25

3.2.1 Genre et corruption : faits stylisés	25
3.2.2 Les femmes au Burkina Faso ont-elles une aversion à la corruption ?.....	32
3.2.3 Faible propension à la corruption chez les femmes : une absence d’opportunité ?.....	33
3.3 Impacts « genrés » de la corruption	36
3.3.1 La corruption : facteur de renforcement des inégalités de genre	36
3.3.2 La corruption : un obstacle à la participation politique et à la responsabilisation	39
3.3.3 Les effets de la « sextorsion » sur les femmes.....	42
3.3.4 Corruption et crise sécuritaire et humanitaire : les femmes, les grandes victimes.....	46
3.3.5 Genre et corruption dans l’administration publique : études de cas de trois secteurs sociaux	50
3.4 Les principaux facteurs qui influencent l’engagement des femmes dans la lutte anti-corruption.....	58
3.4.1 Facteurs favorisants	59
3.4.2 Facteurs limitants.....	61
4. RECOMMANDATIONS.....	64
(i) À l’endroit des acteurs étatiques (Gouvernement, AN, ASCE-LC, Justice)	64
(ii) À l’endroit des OSC.....	66
(iii) À l’endroit des PTF	67
5. CONCLUSION	70
BIBLIOGRAPHIE.....	71
ANNEXE.....	74